



**LUXEMPART**  
GROWING TOGETHER

**RAPPORT**  
**ANNUEL 2018**





**RAPPORT  
ANNUEL 2018**



---

# SOMMAIRE

Rapport annuel 2018

<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>P. 6</b>
<b>INFORMATIONS EN MATIÈRE RSE</b>	<b>P. 24</b>
<b>RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ</b>	<b>P. 26</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS AU 31.12.2018</b>	<b>P. 36</b>
<b>COMPTES ANNUELS AU 31.12.2018</b>	<b>P. 88</b>

---

# GOVERNANCE D'ENTREPRISE

La publication des informations sur la gouvernance d'entreprise est organisée dans deux documents :

- la charte de gouvernance publiée sur le site internet [www.luxempart.lu](http://www.luxempart.lu)
- le présent chapitre de gouvernance du rapport annuel.

## INTRODUCTION

La charte de gouvernance d'entreprise de Luxempart, qui a tenu compte de la 4ème édition du code de corporate governance publié en décembre 2017 par la Bourse de Luxembourg, s'articule autour des axes suivants :

- Structure et organisation de Luxempart décrivant l'agencement des différents secteurs d'investissement et l'organisation de la gestion de la Société
- La description du capital social de Luxempart, la structure de l'actionnariat et la liquidité du titre
- Le rôle et le mode de fonctionnement de l'Assemblée des actionnaires et la politique d'information des actionnaires
- Le rôle, la composition, la présidence et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration
- La délégation de la gestion journalière
- Les Comités spécialisés du Conseil d'administration, notamment le Comité d'audit, de compliance et des risques et le Comité de nomination et de rémunération, leur rôle, composition et mode de fonctionnement
- Le rôle et la composition du Comité de direction, les tâches de l'Administrateur-délégué et des autres membres du Comité de direction
- Le contrôle interne et externe de Luxempart.

La charte inclut en outre les éléments suivants :

- La définition des critères d'indépendance des administrateurs
- La définition du profil de compétence du Conseil d'administration
- La prévention d'opérations d'initiés ou de manipulations de marché
- La politique de rémunération des administrateurs et des membres du Comité de direction
- La politique en matière de RSE
- L'application et dérogation des principes de gouvernance.

En date du 30 avril 2007, la Société a procédé à une refonte complète de ses statuts pour tenir compte des principes de gouvernance d'entreprise. Les statuts ont encore été modifiés par après.

Le texte des statuts coordonnés est disponible sur le site [www.luxempart.lu](http://www.luxempart.lu).

Le Conseil d'administration de Luxempart se compose de douze membres dont six administrateurs indépendants qui répondent entièrement aux critères d'indépendance retenus dans les Dix Principes de la Bourse de Luxembourg.

## L'ACTIONNARIAT

L'actionnariat de Luxempart en terme de titres émis et interne de droits de vote se compose comme suit :

	Titres émis	Droits de vote
Foyer Finance	43,6 %	49,5 %
Groupe Sofina	5,3 %	6,3 %
Actionnaires stables	14,4 %	17,1 %
Public et Institutionnels	20,5 %	27,1 %
Actions propres	16,2 %	-
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Afin de favoriser la liquidité du titre Luxempart, un contrat de liquidité avec la Banque Degroof a été conclu en 2007.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### › Mission

Le Conseil d'administration est l'organe qui est responsable de la gestion de Luxempart. Il se réunit autant de fois que nécessaire pour remplir ses obligations, soit huit fois en 2018.

Le Conseil d'administration est un organe collégial compétent pour prendre toutes décisions et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les statuts réservent expressément à l'Assemblée générale des actionnaires. Il a pour tâche d'assurer le développement durable de la Société et de ses activités, dans l'intérêt de tous les actionnaires et en tenant compte des intérêts d'autres parties prenantes, telles que les créanciers, employés et en général de la communauté dans laquelle la Société est active.

Au Conseil d'administration incombe avant tout la direction stratégique de la Société, le contrôle de la conduite des affaires, la formulation des valeurs, objectifs et politiques clés à respecter.

### › Composition

Luxempart est administrée par un Conseil d'administration (structure moniste) composé de douze membres qui sont des personnes physiques ou des sociétés avec désignation d'un représentant permanent. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration et après que celui-ci ait recueilli l'avis du Comité de nomination et de rémunération.

La majorité des membres sont des administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'administration comporte au moins deux administrateurs indépendants.

---

Le Président du Conseil d'administration est choisi parmi les membres du Conseil d'administration. Actuellement François Tesch préside les réunions du Conseil d'administration. Il est Président depuis le 25 avril 2016 et assume un rôle de Président exécutif. Pour avoir été Administrateur-délégué de Luxempart pendant de nombreuses années, François Tesch connaît parfaitement le groupe et continue dans sa fonction actuelle à échanger régulièrement avec l'actuel Administrateur-délégué sur les orientations stratégiques et les principaux investissements de Luxempart. Il veille à une bonne gouvernance et est la principale personne de contact des actionnaires.

Les mandats de certains administrateurs sont à renouveler lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2019. Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de Luxempart se composait de douze membres :

- 4 administrateurs exécutifs, dont des représentants des actionnaires
- 8 administrateurs non-exécutifs, dont 6 administrateurs indépendants.



---

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :



**FRANÇOIS TESCH**



**JACQUOT SCHWERTZER**

- Président Exécutif du Conseil d'administration (date du 1<sup>er</sup> mandat: 15.09.1992, son mandat actuel expire en 2019)
- Né en 1951

François Tesch est détenteur d'une maîtrise en sciences économiques et d'un MBA INSEAD.

Après avoir exercé de 1976 à 1982 les activités d'analyste financier auprès de W.R. Grace & Co à New York et de directeur financier auprès de W.R. Grace & Co à Paris, François Tesch est entré en 1983 au groupe d'assurance Foyer en qualité de secrétaire général. De 1985 à 2014, il y a exercé la fonction de Chief Executive Officer.

Il est président du conseil d'administration de Foyer S.A., de Wealins S.A. et de Financière de Tubize S.A., et vice-président du conseil d'administration de CapitalatWork Foyer Group S.A.

François Tesch est administrateur-délégué de Foyer Finance S.A. et administrateur de Luxunion S.A. Il est aussi administrateur de SES S.A.

- Administrateur-délégué et membre du Comité de direction (date du 1<sup>er</sup> mandat: 27.04.2015, son mandat actuel expire en 2021)
- Né en 1956

Jacquot Schwertzer est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, gestion des entreprises.

Depuis 1981, Jacquot Schwertzer s'occupe des affaires du holding familial Socipar (stations d'essence, reconditionnement de récipients sous pression, commerce de gaz, immobilier).

Depuis 2001, Jacquot Schwertzer est membre du Comité de direction de Luxempart.

Pour le compte de Luxempart, Jacquot Schwertzer a été notamment membre des conseils d'administration de Cegedel, Utopia et PNE Wind. Actuellement, Jacquot Schwertzer représente Luxempart aux conseils d'administration des sociétés Foyer Finance S.A., Foyer S.A., (Atenor S.A. (Bruxelles), Quip group (Aix-la-Chapelle) et EduPro group (Vienne).

Jacquot Schwertzer siège également au conseil d'administration des entités luxembourgeoises Winvest Conseil et Trief Corporation du groupe français Wendel.



**GRÉGOIRE CHERTOK**

- Administrateur non-exécutif et indépendant (date du 1<sup>er</sup> mandat: 25.04.2016, son mandat actuel expire en 2021)
- Né en 1966

Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'INSEAD en 1993.

Il a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1991 et en est associé-gérant depuis 2000.

Grégoire Chertok est membre du comité de direction de Rothschild & Cie Banque, membre du Comex de Rothschild & Cie et membre du comité exécutif mondial de la banque d'affaires du groupe Rothschild.

Il a participé à de nombreuses transactions et opérations financières pour de grands groupes industriels français en tant que banquier conseil. Il a accompagné dans leur développement en France et à l'étranger des groupes comme GDF Suez, Casino, Bouygues, Accor, Suez Environnement ou Kering. Il intervient dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financements structurés, aussi bien pour des groupes du CAC 40 que pour des PME. Il a été membre du conseil d'analyse économique auprès du premier ministre français de 2006 à 2010. Dans ce cadre, il a co-rédigé en 2009 un rapport sur le financement des PME.

Il est membre fondateur du *think tank Fondapol* dont il est vice-président du conseil de surveillance.



**MICHÈLE DETAILLE**

- Administratrice non-exécutive et indépendante (date du 1<sup>er</sup> mandat: 30.04.2012, son mandat actuel expire en 2021)

- Chef d'entreprises (ALIPA Group)

- Née en 1957

- Détentrice d'une licence en sciences politiques.

Elle a entamé sa carrière comme conseiller politique à la présidence du Parti Libéral. Elle fut, en 1983, le plus jeune Bourgmestre de Belgique avant de siéger comme député de 1985 à 1987.

En 1988, elle s'oriente vers le secteur privé et devient directeur commercial d'Accor Services pour le Benelux. À partir de 1996, avec un associé, elle reprend différentes PME au Luxembourg, en Belgique et en France pour constituer un petit groupe actif dans le levage et l'emballage industriels.

En 2005, elle devient membre du conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain. La même année, elle est la première femme élue administratrice de la FEDIL (Business Fédération luxembourgeoise) dont elle devient vice-présidente en 2018.

Elle a siégé à la Banque Nationale de Belgique comme censeur de 2005 à 2009 et comme régent de 2009 à 2018.



**PIERRE DRION**

- Administrateur non-exécutif et indépendant (date du 1<sup>er</sup> mandat : 28.04.2008, son mandat actuel expire en 2019)
  - Né en 1942
- Ingénieur de gestion, diplômé de la Business School Solvay, ULB, Bruxelles M. Drion a été associé-gérant de la banque d'affaires Petercam et administrateur de plusieurs sociétés belges cotées en bourse.
- À ce jour, il est président de la fondation ULB (institution de droit public destinée à financer la recherche au sein de l'Université libre de Bruxelles).
- Il est aussi administrateur de Fund+, société spécialisée dans les investissements en bio-technologie et d'autres sociétés non cotées.



**JACQUES ELVINGER**

- Administrateur non-exécutif et indépendant (date du 1<sup>er</sup> mandat : 27.04.2015, son mandat actuel expire en 2020)
  - Avocat
  - Né en 1958
- Jacques Elvinger est avocat au barreau de Luxembourg depuis 1984. Il est associé de l'étude Elvinger Hoss Prussen. Il est membre du Haut Comité de la Place Financière de Luxembourg et du comité d'experts créé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans le domaine des fonds d'investissement.
- Il est également membre du conseil d'administration de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissements.



**FRANÇOIS GILLET**

- Administrateur non-exécutif (date du 1<sup>er</sup> mandat: 15.09.1992, son mandat actuel expire en 2019)  
Président du Comité d'Audit, de Compliance et des Risques
- Administrateur de sociétés
- Né en 1960

François Gillet est ingénieur commercial et de gestion (Louvain School of Management).

Il a rejoint en 1984 l'Union Minière où il était adjoint du directeur financier, en charge des aspects financiers des acquisitions et des plans stratégiques et des projets spécifiques.

En 1988, il rejoint le holding financier belge Sofina où il est actuellement membre du comité exécutif et participe à ce titre à la gestion globale du groupe.

Il assure le suivi en tant qu'administrateur de plusieurs dossiers d'investissement dont le groupe de distribution alimentaire coté Colruyt, le premier loueur de camions frigorifiques européen Petit Forestier, le commissionnaire en transport premier acteur mondial sur le segment des vins et spiritueux JF Hillebrand, la société Wynd qui développe et commercialise une plateforme de gestion omnicanal des réseaux de vente ou Luxempart. À l'exception de Wynd, il est membre ou président des comités d'audit des sociétés où il siège comme administrateur.

Il assure également la supervision des départements financiers, informatique et contrôle de gestion du groupe Sofina.

Il est par ailleurs administrateur indépendant à titre privé de la société cotée Emakina.

Outre sa formation à la Louvain School of Management au cours de laquelle il a participé au programme d'échanges internationaux à l'University of Western Ontario (Canada), il a suivi le programme du Cepac (ULB), l'*Advanced Management Program* (INSEAD), une formation fiscale de l'école de commerce Saint-Louis, le *challenge of leadership program* (INSEAD), a participé au programme *international directors program* (INSEAD).



**MADELEINE JAHR**

- Administratrice non-exécutive et indépendante (date du 1<sup>er</sup> mandat: 30.04.2018, son mandat actuel expire en 2021)

- Née en 1980

Diplômée d'un master en finance, Madeleine Jahr a débuté sa carrière dans les *Big four*. En 2006, elle joint le groupe d'entreprises familiales GCA Altium, une banque d'investissements basée à Munich et qui détient 15 autres établissements dans 10 pays différents. Aujourd'hui Madeleine y tient le rôle de *managing director*.

Madeleine Jahr a aussi cofondé l'entreprise Radi Pekseg, la cinquième plus grande chaîne de boulangeries en Hongrie où elle tient un siège au conseil d'administration depuis 1998.



**JOHN PENNING**

- Administrateur exécutif et membre du Comité de direction (date du 1<sup>er</sup> mandat : 28.04.2014, son mandat actuel expire en 2019)
- Né en 1972

John Penning est détenteur d'une licence en sciences politiques et relations internationales de l'Université Libre de Bruxelles et d'un MBA de Otago University et University of North Carolina at Chapel Hill.

Après avoir exercé les activités de senior manager en corporate finance auprès de Deloitte à Luxembourg, John Penning a co-fondé en 2009 Saphir Capital Partners S.A., une société de conseil en corporate finance et private equity basée à Luxembourg et Londres.

Il est actuellement administrateur, entre autres, dans les sociétés suivantes : Foyer S.A., Groupe Saphir, Atalian Holding Development and Strategy S.A. et Luxaviation Holding Company S.A..

John Penning est également membre du Comité de direction de Luxempart.



**JO SANTINO**

- Administrateur exécutif et membre du Comité de direction (date du 1<sup>er</sup> mandat : 04.06.2002, son mandat actuel expire en 2019)
- Né en 1957

Jo Santino est diplômé en administration des affaires de l'Université de Liège. Il a débuté sa carrière chez Arthur Andersen et a travaillé successivement à Bruxelles, Milan et Luxembourg.

Il a rejoint le groupe Cobepa en 1987 et est devenu en 1994 administrateur-délégué de la Mosane, société cotée et filiale de Cobepa. Jo Santino a également été membre du comité de direction de Cobepa. En 2001, il a constitué la société Indufin, une société d'investissement spécialisée dans le « capital development » et les « buy-outs » et filiale de Luxempart.

Jo Santino est également membre du Comité de direction de Luxempart.



**JÜRGEN VANSELOW**

- Administrateur non-exécutif et indépendant (date du 1<sup>er</sup> mandat : 24.04.2017, son mandat actuel expire en 2020)
- Né en 1960

Jürgen Vanselow a obtenu un master en management de l'ESCP Europe en 1987 et a suivi le programme PMD de la Harvard Business School en 1999.

De 1987 à 1992, Jürgen Vanselow a travaillé chez Booz Allen Hamilton au sein de son service de finance d'entreprise. À partir de 1993, il a occupé le poste de vice-président chez Deutsche Handelsbank AG. Il a rejoint Egon Zehnder International en 1995 en tant que membre des services mondiaux des services financiers et du capital-investissement et a été élu partenaire en 2001. En 2017, Jürgen Vanselow a rejoint Russell Reynolds Associates à Francfort en tant qu'associé et directeur général. Il est aujourd'hui au cœur des activités du groupe dans le secteur des services financiers, spécialisé dans le capital-investissement et la gestion d'actifs. Il a rejoint le conseil d'administration de Luxempart en 2017.

Jürgen Vanselow possède une vaste expérience du recrutement de professionnels de l'investissement et de cadres supérieurs des services financiers. Il est un conseiller de confiance auprès des décideurs clés de ses clients en matière de stratégie et de ressources humaines. Il conseille les clients du secteur plus large des services financiers et conseille également les *family offices*, les gestionnaires d'actifs et les administrateurs.



**FRANK WAGENER**

- Administrateur non-exécutif (date du 1<sup>er</sup> mandat : 01.06.2004, son mandat actuel expire en 2019)
- Né en 1952

Frank Wagener est président honoraire de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL). Après des études universitaires en droit à Liège, il a démarré sa carrière à la banque en 1978 et est devenu membre du comité de direction en 1993, administrateur-délégué en 2006 et président du conseil d'administration en 2011.

Par ailleurs, il est président du conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg.

Il est membre des conseils d'administration de Saint-Paul, Hunter Douglas N.V., Degroof Petercam Luxembourg, entre autres.

Frank Wagener est aussi *alumnus* de la Harvard Business School.

#### › Echéance des mandats en 2019

La composition du Conseil d'administration est surveillée, depuis 2007, par un Comité de Nomination et de Rémunération veillant à un équilibre entre Administrateurs indépendants et Administrateurs-actionnaires. La taille (12 membres) est considérée comme suffisamment étoffée et la répartition des compétences est assez large (banquiers d'affaire, entrepreneurs, juristes, professionnels de l'investissement, ressources humaines et rémunération). Le Conseil d'administration est composé de deux femmes et de dix hommes, de nationalités différentes (LU, DE, FR, BE). La Société propose des séances de formation à ses Administrateurs. Le secrétariat du Conseil d'administration est assuré par un juriste.

Les mandats des administrateurs de MM. François Tesch, François Gillet, Pierre Drion, Frank Wagener, John Penning et Jo Santino arrivent à échéance en 2019.

---

## › Rapport d'activité

### › Sujets de délibération

Les principaux sujets de discussion et/ou de délibération au sein du Conseil d'administration en 2018 ont été les suivants :

- Examen des comptes annuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2017, ainsi que du rapport semestriel 2018 et approbation des communiqués de presse y relatifs
- Préparation de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2018
- Examen des conclusions et recommandations formulées par les Comités spécialisés
- Valorisation du portefeuille
- Décisions d'investissement et de désinvestissement
- Réflexions stratégiques sur l'orientation de la politique d'investissement de Luxempart
- Budget 2019
- Placement de la trésorerie
- Recrutements

### › Périodicité des réunions et participation

Le Conseil s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice écoulé.

Le taux moyen de présence des Administrateurs aux réunions du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé est de 92 % ce qui témoigne d'une forte implication de tous les Administrateurs.

## › Déontologie

Luxempart a adopté en 2018 des règles de conduite pour ses Administrateurs et son personnel en vue d'éviter les délits d'initiés et pour sauvegarder l'égalité de traitement de ses actionnaires. Par ailleurs, compte tenu des liens entre Foyer Finance S.A., l'actionnaire de contrôle, et Luxempart, et la position de certains Administrateurs siégeant aux organes des deux sociétés, des mécanismes de gestion des conflits d'intérêts ont été mis en place. En cas de besoin, des comités ad hoc sont mis en place et les personnes conflictées sont exclues des processus décisionnels.

## › Rémunération

Le mandat des Administrateurs a été rétribué en 2018 :

- Par une indemnité annuelle fixe brute, le cas échéant au prorata temporis. Le montant total des indemnités annuelles fixes brutes allouées à l'ensemble des Administrateurs s'est élevé à € 565.000. Le montant de la TVA (€ 98.600) a été pris en charge par la Société.
- Par un jeton de présence par réunion à laquelle l'Administrateur a assisté. Le montant brut total des jetons de présence alloués à l'ensemble des Administrateurs s'est élevé à € 194.000.

## › Autoévaluation

Le Conseil d'administration a procédé à sa dernière autoévaluation le 13 mars 2017. La prochaine autoévaluation aura lieu en 2020 en y incluant le fonctionnement des Comités spécialisés.

---

# LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans des domaines spécifiques, le Conseil d'administration peut se faire assister, à titre consultatif, par des Comités spécialisés qu'il institue et dont il détermine le rôle, les responsabilités, la composition et le mode de fonctionnement. Les attributions de ces Comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe Luxempart.

## LE COMITÉ D'AUDIT, DE COMPLIANCE ET DES RISQUES

### › Mission

Le Comité d'audit, de compliance et des risques assiste le Conseil d'administration de Luxempart, ainsi que les conseils d'administration des autres sociétés du Groupe Luxempart, dans leurs tâches de supervision du processus de l'information financière, du processus d'audit interne et externe et du processus de contrôle interne.

### › Composition

M. François GILLET, Président du Comité d'audit, de compliance et des risques, Administrateur indépendant et non-exécutif

Mme Michèle DETAILLE, Administratrice indépendante et non-exécutive

M. Frank WAGENER, Administrateur non-exécutif

Le secrétariat du Comité d'audit, de compliance et des risques est assumé par un collaborateur qualifié de Luxempart.

### › Rapport d'activité

#### › Sujets de délibérations

- Examen des résultats annuels 2017 et semi-annuels consolidés 2018, des notes aux comptes et des rapports de gestion y relatifs
- Examen des projets de communiqué de presse
- Programme d'audit
- Valorisation du portefeuille
- Révision externe des comptes
- Réflexion sur les évolutions et l'application des normes IFRS
- Budget 2019
- Indépendance du réviseur d'entreprises
- Gestion des risques
- Gestion des conflits d'intérêts

#### › Périodicité des réunions

Le Comité d'audit, de compliance et des risques s'est réuni trois fois en 2018.

### › Rémunération

Les membres du Comité d'audit, de compliance et des risques ont droit à un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils assistent. Le montant brut total des jetons de présence alloués en 2018 à l'ensemble des membres du Comité d'audit, de compliance et des risques s'est élevé à € 27.500.

---

## LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

### › Mission

Le Comité de nomination et de rémunération assiste le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination (ou la révocation) et à la rémunération des Administrateurs et des membres du Comité de direction.

### › Composition

M. Jacques ELVINGER, Président du Comité, Administrateur non-exécutif

M. Pierre DRION, Administrateur non-exécutif et indépendant

M. Jürgen VANSELOW, Administrateur non-exécutif et indépendant

M. Jacquot SCHWERTZER\*, Administrateur exécutif

M. François TESCH\*, Président exécutif

Le secrétariat du Comité est assumé par Alain HUBERTY, Directeur financier (CFO) de Luxempart S.A.

\*uniquement pour des questions de rémunération des autres membres de la direction.

### › Rapport d'activité

#### › Sujets de délibérations

- Révision des salaires des membres du Comité de direction
- Fixation des bonus des membres du Comité de direction
- Proposition d'attribution d'options aux membres du Comité de direction dans le cadre du *stock option plan*
- Révision de la rémunération des membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

#### › Périodicité des réunions

Au cours de l'exercice 2018, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni une fois.

### › Rémunération

Le montant brut total des jetons de présence alloués en 2018 à l'ensemble des membres non-exécutifs du Comité de nomination et de rémunération s'est élevé à € 10.000.

---

## LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière de Luxempart ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un Administrateur-délégué. L'Administrateur-délégué est secondé dans sa tâche par le Comité de direction.

Le rôle du Comité de direction consiste à assurer :

- La gestion journalière de Luxempart et de ses filiales
- Le suivi et la mise en œuvre de la stratégie fixée par le Conseil d'administration
- Les décisions importantes en rapport avec le suivi des participations
- L'étude des projets d'investissement et de désinvestissement
- Toute décision d'investissement ou de désinvestissement jusqu'à € 15.000.000 (€ 20.000.000 pour les dossiers PIPE)
- Proposition au Conseil d'administration pour les investissements ou désinvestissements au-delà de € 15.000.000 (€ 20.000.000 pour les dossiers PIPE)
- Décision au-delà de € 15.000.000 (€ 20.000.000 pour les dossiers PIPE) avec accord préalable du Président, conformément aux procédures de Luxempart en cas d'urgence

### › Composition

Le Comité de direction se compose comme suit :

- M. Jacquot SCHWERTZER, Président, Administrateur-délégué
- M. Alain HUBERTY, Membre
- M. John PENNING, Membre
- M. Sebastian REPPEGATHER, Membre
- M. Jo SANTINO, Membre

### › Rapport d'activité

#### › Sujets de délibération

Pendant l'exercice 2018, le Comité de direction a accordé une attention particulière aux points suivants :

- Suivi régulier des sociétés en portefeuille
- Analyse de dossiers d'investissement et de désinvestissement
- Budget 2019
- Préparation des rapports financiers
- Préparation des communiqués de presse et déclarations de la Direction
- Gestion des liquidités
- Discussion sur la stratégie du Groupe Luxempart
- Préparation des réunions des Conseils d'administration du Groupe
- Préparation des assemblées générales des sociétés du Groupe
- Lien avec les autorités de contrôle
- Évolution des ressources humaines
- Performances des équipes spécialisées

#### › Périodicité des réunions

Le Comité de direction se réunit au moins une fois par mois.

---

## › Rémunération

La rémunération brute globale annuelle des membres du Comité de direction et du Président exécutif pour l'année 2018 s'est élevée à € 2.591.525 dont € 883.685 de rémunération variable. Certains membres du Comité de direction bénéficient, en outre, d'un plan de pension complémentaire comportant une garantie retraite, décès et invalidité. La prime payée à ce titre en 2018 s'est élevée à € 112.913. Les avantages en nature s'élèvent à € 69.624 et les frais de représentations à € 22.833.65.125. En 2018 65.125 options ont été attribuées.

## TRANSACTIONS SUR TITRES LUXEMPART

Une déclaration concernant les transactions sur les titres Luxempart réalisées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe Luxempart et par les personnes disposant d'un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées doit être publiée sur le site internet de Luxempart. Deux déclarations ont été publiées en 2018.

## SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### › Environnement interne

L'environnement interne est un élément très important de la culture du Groupe, puisqu'il détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle et à la gestion des risques. Il constitue le fondement de tous les autres éléments du contrôle interne. Les facteurs ayant un impact sur l'environnement interne comprennent notamment :

- L'intégrité et l'éthique
- La philosophie des dirigeants
- Les valeurs familiales
- Le style de management
- La politique de délégation des responsabilités
- La politique d'organisation
- La compétence du personnel
- La politique de formation

### › Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques est mise en place par le Comité de direction sous la supervision du Comité d'audit, de compliance et des risques et du Conseil d'administration. Elle comprend la définition d'objectifs, l'identification des événements, l'évaluation des risques et les réponses aux risques.

Les travaux relatifs à la gestion des risques sont synthétisés dans une cartographie des risques revue et discutée annuellement par le Comité d'audit, de compliance et des risques.

Les risques au niveau des investissements sont très divers et adressés par le management local. Luxempart est impliquée dans la gestion des risques de ses investissements en siégeant aux conseils d'administration, aux comités d'audit ou par d'autres moyens.

---

## › Définition d'objectifs, identification des évènements, évaluation des risques, réponses aux risques

### › Risques financiers

Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont les risques financiers, en particulier le risque de marchés. Les risques financiers sont détaillés dans la note 26 des états financiers consolidés.

Pour le portefeuille de titres cotés en bourse, le risque de fluctuation de prix lié aux variations du prix du marché est déterminé par la volatilité des prix sur les places boursières sur lesquelles le Groupe est actif (Paris, Francfort, Bruxelles, Londres...). Le risque de prix lié aux actifs cotés est réduit grâce à la diversification du portefeuille, tant géographique que sectorielle.

Les risques financiers liés au portefeuille de sociétés non-cotées sont principalement corrélés à l'évolution des marchés financiers et places de cotations des pays dans lesquels les participations de Luxempart sont actives mais sont également influencés par les multiples financiers constatés lors de transactions d'achats et de ventes. Par ailleurs, depuis 2008 les portefeuilles de sociétés non-cotées jouissent en général d'une volatilité moins élevée par rapport aux portefeuilles d'actions cotées. De plus, les risques financiers du portefeuille non-coté de Luxempart sont également atténués par la diversification géographique des investissements, par le type d'intervention (via des équipes locales gérant un portefeuille diversifié et des prises de participations en direct) ainsi que par la diversification sectorielle des investissements.

### › Risque lié à l'établissement de l'information financière

Luxempart dispose d'un département comptable qui traite les informations comptables reçues. Le département travaille de façon à ce que la continuité des tâches soit effectuée en cas d'absence d'une personne. Le cheminement précis du contrôle et de l'encodage des pièces comptables est expliqué dans une procédure comptable. Le contrôleur de gestion revoit les balances comptables deux fois par an sur base d'échantillons.

### › Risque lié au non-respect de la législation

Luxempart est attentive à l'évolution et au respect de la législation et de la réglementation. Le traitement des opérations particulières fait l'objet d'une analyse spécifique, avec notamment la consultation du réviseur d'entreprises ou d'autres spécialistes.

### › Risque lié à l'information et à la communication

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par la direction de Luxempart. Les informations périodiques publiées sont revues par le Comité de direction, le Comité d'audit, de compliance et des risques et approuvées par le Conseil d'administration.

La maintenance et les adaptations du système informatique sont confiées à un prestataire informatique externe. La sécurité du système est maximisée grâce au recours aux procédés techniques disponibles en la matière : droits d'accès, sauvegardes automatiques, anti-virus, etc.

### › Risque de réputation

Luxempart veille au respect des valeurs de base de la Société et des règles de comportement.

### › Activités de contrôle

Les travaux journaliers relatifs au contrôle interne sont confiés au contrôleur de gestion, sous la supervision du CFO et du Comité d'audit, de compliance et des risques.

---

Luxempart a mis en place une politique de séparation des tâches et de délégation des pouvoirs afin de rendre la fraude intentionnelle difficile à réaliser et pour faciliter la détection des erreurs commises.

Dans le cadre de son mandat de révision des états financiers du Groupe, le réviseur d'entreprises revoit le système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur dans le Groupe. Le réviseur d'entreprises fait part au Conseil d'administration et au Comité d'audit, de compliance et des risques, le cas échéant, de toutes les faiblesses significatives du contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière qu'il serait amené à relever au cours de son audit.

› **Rôle du Comité d'audit, de compliance et des risques dans l'établissement de l'information financière et la prévention des risques**

Le Comité d'audit, de compliance et des risques examine l'information financière, le processus de consolidation et la valorisation des actifs financiers de Luxempart. Le Comité d'audit, de compliance et des risques examine en outre le système de contrôle interne par rapport aux finances, à la comptabilité, aux questions juridiques et de compliance. Le Comité d'audit, de compliance et des risques veille également au processus de reporting financier.

Dans ce contexte, le Comité d'audit, de compliance et des risques veille à :

- L'indépendance de ses membres
- L'approbation préalable de la sélection et de la rémunération des réviseurs d'entreprises
- L'obtention annuelle d'une déclaration d'indépendance du réviseur d'entreprises
- La bonne communication entre le réviseur d'entreprises et le département comptable ainsi que la direction de la Société
- L'exécution de missions d'audit interne ponctuelles en complément des travaux réalisés par le contrôleur de gestion
- La bonne élaboration de l'information financière
- La revue et validation de l'information financière par la direction de la Société
- Formuler au Conseil d'administration des recommandations dans les domaines suivants :
- L'arrêté des comptes, des rapports de gestion et des communiqués de presse contenant de l'information financière
- L'identification et la gestion des principaux risques du Groupe
- Les procédures comptables
- Les règles de prévention de délits d'initié et de manipulation de marché

Le président du Comité d'audit, de compliance et des risques fait un rapport lors de chaque Conseil d'administration sur ses travaux et formule des recommandations concrètes au Conseil d'administration sur les points susmentionnés et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration revoit et arrête l'information financière annuelle et semestrielle.

---

### › Information et communication

Luxempart s'efforce d'obtenir et de fournir toutes les informations pertinentes et de qualité nécessaire à son bon fonctionnement.

La taille humaine de ses équipes permet une communication interne efficace. Des systèmes d'information interne sont en place et permettent la communication des informations pertinentes, par exemple la documentation préparatoire aux différents comités et réunions, la communication des données de gestion (NAV, notes et reportings internes), les reportings réguliers relatifs aux participations gérées par nos équipes partenaires.

Les communiqués de presse sont revus par le Comité de direction et éventuellement par le Conseil d'administration et le Comité d'audit, de compliance et des risques.

La maintenance et les adaptations du système informatique sont confiées à un prestataire informatique externe. La sécurité du système est maximisée grâce au recours aux procédés techniques disponibles en la matière : droits d'accès, sauvegardes et mises à jour automatiques, anti-virus, etc.

### › Supervision et pilotage

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit, de compliance et des risques évaluent annuellement la mise en place et le bon fonctionnement du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Les activités de surveillance et de monitoring sont exercées par le Conseil d'administration et par le Comité d'audit, de compliance et des risques. Au regard de la taille de Luxempart, aucune fonction d'audit interne indépendante n'est actuellement mise en place au sein de la Société. Le Comité d'audit, de compliance et des risques évalue annuellement la nécessité d'avoir recours à des missions ponctuelles confiées à un prestataire de service externe.

## CONFORMITE AVEC LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE-DE LA BOURSE

Luxempart a adopté un régime de gouvernance d'entreprise clair, transparent et public (principe 1). Son Conseil d'administration est compétent, diversifié et conscient des intérêts de la Société et de ses actionnaires (principe 3). Des comités spécialisés sont en fonction. La fonction de Président et d'Administrateur-délégué est bien distincte. Le Conseil d'administration fonctionne comme organe collégial et assure la sécurité à long terme de la société (principe 2). Le Conseil procédera à une évaluation et en publiera les modalités et les propositions d'adaptation. Le secrétaire du Conseil d'administration est un juriste.

Concernant les critères d'indépendance (principe 3, recommandation 3.5), le Conseil d'administration se compose pour moitié d'administrateurs indépendants. Actuellement, deux femmes siègent au Conseil d'administration.

La nomination des membres est assurée par un Comité de nomination indépendant (principe 4). Un des membres du Comité a des compétences approfondies en ressources humaines (Associé d'un groupe international de recrutement et de conseil en HR).

Pour être conforme au principe 5 « déontologie », le Conseil d'administration s'est doté de règles en cas de conflit d'intérêt et a fait adopter des règles sur la politique de l'information et de la négociation sur des titres Luxempart et du portefeuille, en y incluant les administrateurs des maisons mères directes et indirectes.

---

La Direction est composée de professionnels de haut niveau avec des compétences complémentaires (principe 6). Au sein du Comité de direction est cultivé le débat contradictoire et le respect des opinions critiques.

La Société s'est dotée d'une politique de rémunération (principe 7) combinant la recherche de la performance collective à travers un plan d'options sur actions et la performance individuelle à travers un calcul de bonus lié aux domaines de responsabilité de chaque membre de la direction. Les rémunérations variables peuvent, en cas de bonnes performances, multiplier le salaire annuel par 2. Le plan d'options vise à fidéliser les collaborateurs et à aligner les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires. Les montants payés chaque année aux Administrateurs et à la direction, y inclus l'état des options sur actions, sont publiés. Luxempart ne publie cependant pas les montants individuels pour des raisons de protection de la sphère privée. La politique de rémunération a été validée par un cabinet spécialisé et les calculs sont contrôlés par le réviseur d'entreprises.

Le reporting financier, le contrôle interne et la gestion des risques (principe 8) sont assurés par une équipe interne composée de comptables, juristes, investment managers (pour les valorisations) et un contrôleur de gestion expérimenté en révision d'entreprises. Le Comité d'audit est présidé par un spécialiste ayant une connaissance du métier et financière profonde. Pour préserver l'indépendance du réviseur d'entreprises, les services de conseil prestés par le réviseur ont été limités à un minimum. Ainsi le conseil fiscal a été entièrement transféré à un prestataire tiers.

Finalement, concernant le respect des droits des actionnaires et le traitement égal (principe 10), la Société a désigné un compliance officer veillant au respect des règles de transparence, à la diffusion égalitaire de l'information et à l'application des procédures évitant les comportements « insider trading ». Les Assemblées générales sont organisées conformément à la loi et un échange entre Direction, Conseil d'administration et actionnaires y est assuré.

---

# INFORMATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Les initiatives en matière de RSE se situent au niveau social, environnemental, stratégique et philanthropique.

## › Le niveau social

En vue d'augmenter la cohésion sociale dans l'entreprise, des mesures concrètes ont été mises en place comme l'installation dans de nouveaux bureaux conviviaux avec des espaces de réunion, une cuisine, un club de fitness et des lieux d'échange. L'application de « Community rules » et l'introduction de « Community days » et de « Community events » aussi en dehors des bureaux contribuent à cet effort de cohésion sociale. Le mix hommes-femmes est équilibré suite au recrutement de plusieurs femmes. La Société a régulièrement recours à des « coaches » spécialisés pour veiller au bien-être du personnel et répondre à leur besoin d'épanouissement professionnel et privé. Luxempart offre des formations continues. L'environnement de travail favorise le bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les équipements de bureau sont nouveaux et correspondent aux normes d'ergonomie.

## › Le niveau environnemental

Différentes initiatives de protection de la nature ont été prises :

- réduction de la consommation de papier par l'augmentation du digital
- mise en place de chargeurs pour voitures électriques
- élimination des gobelets en plastique et en carton
- remplacement des bouteilles en verre par une fontaine à eau
- recyclage et tri des déchets
- location de locaux dans un immeuble neuf conforme aux derniers standards et normes
- « car pooling »

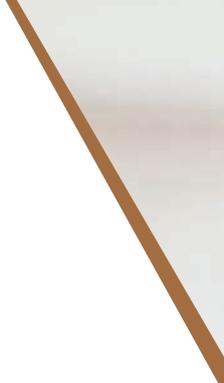
## › Le niveau stratégique

Luxempart est un investisseur à long terme qui laisse le temps à ses participations pour se développer durablement et en ne se focalisant pas sur les profits à court terme. Dans de nombreuses sociétés du portefeuille, Luxempart est représenté au conseil d'administration pour pouvoir influencer sur les décisions d'investissement, de rémunération, de politique des ressources humaines etc. Nos équipes n'investissent dans aucune société sans avoir effectué au préalable des travaux de due diligence notamment sur le plan fiscal, financier, droit social et environnemental.

## › Le niveau philanthropique

Luxempart est actuellement peu actif au niveau philanthropique et réfléchit à des initiatives utiles et efficaces.





**2018**  
RAPPORT DE GESTION  
CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2018



---

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2018

## 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

---



### Direct Energie

Cession de la participation à Total

- Cession intégrale de la position, après 10 ans de détention dans le cadre de la cession globale du groupe
  - Gain réalisé de € 133 millions, dont la majeure partie a été reconnue lors des exercices précédents
  - TRI supérieur à 18 % et multiple de 4x la mise
  - € 180 millions de cash généré en juillet 2018
- 



### Foyer

Forte augmentation du dividende

- Suite à l'accroissement de la participation de Foyer (de 7% à 32%) et l'adaptation de la politique de dividende, le montant encaissé a augmenté de € 2 millions à € 10 millions
- 



### WDS

Nouvel investissement en Allemagne dans le secteur des soins de santé

- Participation minoritaire (38%) avec fort potentiel de croissance
  - Société spécialisée dans la formation des personnes aidantes dans un cadre familial
  - Prise en charge de prestations de services pour les sociétés d'assurance santé
- 



### ARBO

Nouvel investissement en Italie

- Société spécialisée dans la distribution de pièces de rechange pour chauffages
  - Participation minoritaire (40%) dans un secteur stable et à potentiel d'expansion internationale
-



### QUADRILLE

Nouvel engagement dans des fonds français de Venture Capital

- Luxempart a pris un engagement de € 30 millions dans des fonds de Quadriple Capital, spécialisés dans des investissements en technologie et soins de santé à travers des fonds européens et américains et des co-investissements dans quelques-unes des sociétés à fort potentiel de croissance
- Quadriple réussit à générer des rendements supérieurs à 10% à travers un processus de sélection des gestionnaires de fonds et des co-investissements au bon moment



### Deutsche Fachpflege

Luxempart a cédé sa participation dans Deutsche Fachpflege Gruppe à Advent International en juillet 2018 en réalisant un rendement significatif. Deutsche Fachpflege Gruppe est le principal prestataire de soins intensifs à domicile en Allemagne. La plus-value a été réalisée chez Luxempart German Investments et a augmenté la juste valeur des actifs financiers par le biais du compte de résultat de Luxempart.

### › Autres investissements et co-investissements

Luxempart a investi € 46 millions dans :

- divers fonds d'investissement conformément à ses engagements ouverts,
- dans des co-investissements aux côtés de fonds avec lesquels des relations privilégiées ont été construites, en ligne avec la stratégie visant à développer des investissements en capital-risque ou dans des transactions « private equity » de grande taille avec des fonds de « private equity » de premier ordre,
- dans PIPE (investissements privés dans des entités publiques) en renforçant son portefeuille coté existant et en investissant dans une nouvelle participation cotée.

### › Évènements récents

- Luxempart vient d'acquérir 29,2% de Novotergum GmbH (D) à travers une augmentation de capital et projette d'augmenter progressivement sa participation à 43,8%. Novotergum est un groupe de physiothérapeutes ayant des cabinets principalement en Rhénanie du Nord-Westphalie et poursuivant une stratégie d'expansion. Cette acquisition rentre dans le segment des investissements entre € 10 millions à € 15 millions dans des sociétés à expansion (géré par « Luxempart German Investments »). Luxempart investit aussi dans le segment des sociétés « mid cap » dans la région du DACH.
- Fin février 2019, Apax, Luxempart et d'autres co-investisseurs ont signé un accord de cession d'INSEEC U, un des opérateurs majeurs d'écoles privées en Europe. L'exécution définitive de la transaction reste soumise aux conditions suspensives habituelles. Luxempart avait réalisé cet investissement en 2016 aux côtés d'Apax pour financer la croissance externe du groupe. L'envergure financière de cette opération est de € 25 millions pour Luxempart qui réalisera un rendement significatif.

## 2. VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (« NAV »)

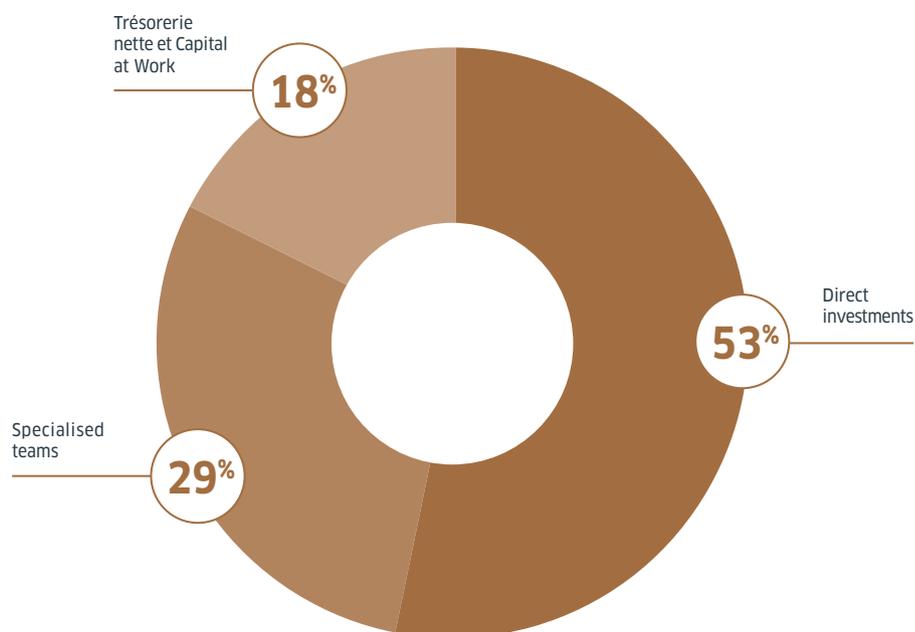
### › Valeur nette d'inventaire estimée

La valeur nette d'inventaire estimée au 31 décembre 2018 est de € 1.395 millions comparée à € 1.406 millions au 31 décembre 2017, ce qui représente une diminution de 0,8%. La performance globale de Luxempart, mesurée à partir de la variation de l'actif net et du dividende payé en 2018, atteint 1,1%.

Cette performance s'inscrit dans un contexte de marché difficile et se compare très favorablement aux principaux indices boursiers qui ont perdu plus de 10%.

Au 20 mars 2019, la NAV a augmentée de € 9 millions, se situant à € 1.405 millions. Cette variation s'explique principalement par la bonne reprise du portefeuille PIPE (€ 13 millions) et par la performance d'Atenor (€ 8 millions) compensées partiellement par, entre autres, la diminution du cours des actions SES et Zooplus (respectivement € 10 millions et € 7 millions).

### › Valeur nette d'inventaire par classe d'actif au 31 décembre 2018 :



---

## › Résultats consolidés

Le résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2018 atteint € 16 millions. Il est principalement composé des :

- dividendes reçus (€ 20 millions),
- plus-values (€ 3 millions), principalement constituées de € 32 millions d'augmentation de valeur des investissements directs, € 36 millions de diminution de valeur du portefeuille PIPE et € 9 millions en plus-value non réalisée d'autres équipes spécialisées.
- autres charges nettes de € 7 millions.

L'Administrateur-délégué, Jacquot Schwertzer, et le Président exécutif, François Tesch, ont commenté l'exercice 2018 comme suit :

*"En 2018, la performance de Luxempart est meilleure que les indices européens qui ont performé négativement. Ceci peut être expliqué par la bonne évolution de nos principales lignes, gérées par nos « Direct Investments » ainsi que la majorité de nos lignes non-cotées des « Specialised teams »."*

## › Paiement du dividende

Le dividende, qui sera payé le 15 mai 2019, s'élève à € 1,407 brut par action, ce qui correspond à une hausse de 5% par rapport à l'année passée. En conséquence du développement du résultat de l'exercice 2018, l'augmentation est moins importante que les années précédentes.

## 3. GESTION DU RISQUE

Luxempart est confrontée à des risques spécifiques liés à la nature de ses activités.

Chacun des investissements du portefeuille est exposé à des risques particuliers, liés principalement aux décisions commerciales, à l'emplacement géographique, à la réglementation, à la clientèle et à la stratégie. Luxempart applique les règles de gouvernance et assure la liaison étroite avec la direction des principaux investissements du portefeuille afin d'atténuer les facteurs de risque.

Un risque majeur de Luxempart à tous les niveaux du groupe est le risque de marché. Tous nos actifs sont impactés par l'évolution des marchés financiers et des indicateurs macroéconomiques (marchés boursiers, transactions comparables entre sociétés comparables, ratios de valorisation, ratios d'intérêts, etc.).

Les investissements cotés en bourse, en particulier, sont influencés par les tendances du marché mondial. Les investissements de Luxempart dans ces sociétés cotées représentaient environ 22% au 31 décembre 2018.

Les autres risques sont décrits plus en détail dans nos états financiers annuels.

Luxempart n'est pas un fonds d'investissement soumis à des contraintes de sortie. Notre groupe est un investisseur patient qui n'est pas entraîné par les marchés financiers et ses cycles de volatilité. Nos équipes d'investissement et notre Comité d'audit, de compliance et des risques suivent de près l'évaluation des investissements du portefeuille. Les décisions d'investissement et de désinvestissement dépendent davantage de l'analyse spécifique de la société que des cycles d'investissement sur les marchés financiers.

---

## 4. NOS PERSPECTIVES

Luxempart dispose d'un portefeuille diversifié en termes d'exposition sectorielle, de géographie et de taille des investissements. En l'absence de tout événement imprévisible, notre portefeuille continue de croître et de nouvelles opportunités d'investissement sont continuellement examinées.

La structure financière actuelle est saine, ce qui devrait permettre de maintenir en principe un versement de dividende régulier. La trésorerie, renforcée par la vente de Direct Energie, servira à financer de nouveaux investissements directs et à honorer les engagements du Groupe vis-à-vis de ses équipes spécialisées.

## 5. MENTIONS LÉGALES

### › Actions propres

Au 31 décembre 2018, Luxempart détenait 3 843 420 actions propres, ce qui correspond à 16,2% du capital souscrit pour une valeur comptable de € 105 millions.

### › « Stock option plan »

Au 31 décembre 2018, les « stock options » non-exercées s'élevaient à 262.166 options (1,3% des actions en circulation).

### › Recherche & développement

Luxempart ne poursuit aucune recherche et développement en raison de la nature spécifique de ses activités.

### › Succursales

Luxempart n'a pas de succursale.

### › Transparence

#### › Responsabilités du Conseil d'Administration

Les responsabilités du Conseil d'Administration sont définies par la loi. À cet égard, il est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers annuels, conformément aux directives européennes transposées en droit luxembourgeois. Le Conseil d'Administration considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

#### › Déclaration des personnes responsables

En application de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant les informations relatives aux émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que, à notre connaissance, les états financiers annuels, préparés conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle des actifs, des passifs, de la situation financière ainsi que des profits et des pertes de la société. Le rapport de gestion consolidé reflète fidèlement l'évolution et les résultats du Groupe, ainsi que de sa situation financière.

---

### › Loi du 19 décembre 2002

Les informations requises par la Loi du 19 décembre 2002 (article 68bis), version coordonnée du 17 décembre 2010, se trouvent dans la Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur le site internet de la Société: [www.luxempart.lu](http://www.luxempart.lu).

### › Informations en application de la loi du 19 mai 2006 concernant les offres publiques d'acquisition

Le capital social de Luxempart s'élève à € 59.783.985 représenté par 23.913.594 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Il n'existe pas d'autres catégories d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre catégorie qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises. Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les Actionnaires lors des Assemblées Générales. À noter qu'il n'existe aucune restriction au transfert de titres ni aucun droit de contrôle spécial dans le chef de certains détenteurs de ces titres. Aucun accord entre actionnaires pouvant induire des restrictions au transfert de titres ou aux droits de vote n'a été conclu.

Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Sur le total des 23.913.594 actions émises, Foyer Finance S.A - une société de participation financière non cotée en bourse, qui constitue le plus grand ensemble d'entreprises dont la Société fait partie - est le bénéficiaire économique de 10.434.240 actions de la Société, soit 43,6 %. Luxempart a mis en place un plan de « Stock Options » au profit des membres du Comité de direction. La Société décide librement, chaque année, s'il y a lieu à l'attribution d'options ou non. L'octroi des options est soumis à une imposition forfaitaire à l'entrée. Les options, s'il y a lieu, sont attribuées en fonction de l'ancienneté et de la réalisation des objectifs de performance de chacun. Les options sont assujetties d'une période d'indisponibilité de quatre ans et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de l'octroi de l'option. Les actions propres détenues par la Société sont suffisantes pour couvrir ses obligations liées au plan de « Stock Option », de sorte qu'il n'y a pas de création de nouvelles actions dilutives pour les Actionnaires.

Les membres du Conseil d'Administration de Luxempart sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, et après que celui-ci ait recueilli l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération. Ils sont nommés pour une durée de six ans maximum. Normalement, la durée du mandat des Administrateurs de Luxempart est de trois ans, avec des échéances étalées de sorte qu'un tiers des mandats est renouvelé chaque année. Leur mandat est renouvelable. En principe, le mandat d'Administrateur prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale qui pourvoit à son remplacement.

L'Assemblée Générale peut révoquer les Administrateurs à tout moment.

En cas de vacance d'un mandat d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut pourvoir à son remplacement, en se conformant cependant aux règles régissant la nomination des Administrateurs. À la prochaine Assemblée Générale, les Actionnaires décident de la nomination définitive, en principe pour la période restante du mandat de l'Administrateur remplacé.

---

Le Conseil d'Administration, organe responsable de la gestion de Luxempart, est compétent pour prendre toutes décisions et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent expressément à l'Assemblée Générale. Il a pour tâche d'assurer le succès à long terme de la Société et de ses activités, dans l'intérêt des Actionnaires et en tenant compte des intérêts d'autres parties prenantes de la communauté dans laquelle la Société est active. Au Conseil d'Administration incombe avant tout la responsabilité de la direction stratégique de la Société et du contrôle de la conduite des affaires.

Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée pour délibérer sur toute modification des Statuts, ainsi que toute augmentation ou diminution du capital social, sauf si les Actionnaires ont autorisé antérieurement le Conseil d'Administration à augmenter le capital social dans des conditions déterminées. Au 31 décembre 2018, le capital autorisé de Luxempart s'élève à € 90 millions ; cette autorisation expire le 24 avril 2022.

Il n'existe aucun accord auquel Luxempart serait partie qui subirait des modifications substantielles, voire une résiliation en cas de mise en œuvre d'une offre publique d'acquisition. De même aucun accord n'a été conclu entre la Société et les membres de son Conseil d'Administration ou son personnel prévoyant des indemnités en cas de démission, de licenciement sans raison valable ou si leur emploi prenait fin en raison d'une offre publique d'acquisition.

Le Conseil d'administration  
27 mars 2019



**Jacquot Schwerzter**  
Administrateur-délégué



**François Tesch**  
Président exécutif





**2018**  
ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2018



---

# SOMMAIRE

## États financiers consolidés IFRS

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	p. 40
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018	p. 46
État consolidé du résultat global au 31 décembre 2018	p. 47
État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018	p. 48
Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2018	p. 50
État consolidé des variations des capitaux propres aux 31 décembre 2017 et 2018	p. 51
Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018	p. 52
<b>Note 1</b> Information générale	p. 52
<b>Note 2</b> Principes de consolidation, règles d'évaluation et référentiel comptable	p. 52
<b>Note 3</b> Information sectorielle	p. 62
<b>Note 4</b> Charges d'exploitation	p. 66
<b>Note 5</b> Frais de personnel	p. 66
<b>Note 6</b> Dividendes perçus	p. 69
<b>Note 7</b> Produits et charges financiers	p. 69
<b>Note 8</b> Charge d'impôts	p. 70
<b>Note 9</b> Immobilisations corporelles	p. 71
<b>Note 10</b> Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	p. 72

---

<b>Note 11</b> Prêts et créances non courants	p. 75
<b>Note 12</b> Prêts et créances courants	p. 75
<b>Note 13</b> Actifs financiers détenus à des fins de transaction	p. 75
<b>Note 14</b> Dépôts bancaires, trésorerie et équivalents de trésorerie	p. 76
<b>Note 15</b> Capital et prime d'émission	p. 77
<b>Note 16</b> Réserves, actions propres et résultat par action	p. 78
<b>Note 17</b> Dividendes payés	p. 80
<b>Note 18</b> Dettes envers des établissements de crédit	p. 80
<b>Note 19</b> Provisions non courantes	p. 80
<b>Note 20</b> Passifs courants	p. 81
<b>Note 21</b> Liste des filiales	p. 81
<b>Note 22</b> Principaux droits et engagements hors bilan	p. 83
<b>Note 23</b> Rémunérations allouées aux administrateurs et aux organes de la direction	p. 83
<b>Note 24</b> Rémunération du réviseur d'entreprises agréé	p. 83
<b>Note 25</b> Parties liées	p. 84
<b>Note 26</b> Risques financiers	p. 84
<b>Note 27</b> Évènements postérieurs à la clôture	p. 86

---

# RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

## **Aux actionnaires de Luxempart S.A.**

12 rue Léon Laval  
L-3372 Leudelange

## **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

### › **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Luxempart S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, le compte de résultat consolidé ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

### › **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N°537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### › **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit identifiée	Réponse de l'auditeur
<p><b>Évaluation des investissements non cotés et variation des justes valeurs de ces investissements impactant l'état consolidé du résultat global.</b></p> <p>Le Groupe détient un nombre important d'investissements non cotés. Ces investissements représentent 65% de l'actif net.</p> <p>Ces investissements sont évalués à la juste valeur.</p> <p>Ces justes valeurs sont déterminées par le management en utilisant des méthodes en ligne avec les recommandations de "l'International Private Equity and Venture Capital Valuation" (IPEV) et les normes IFRS tel que décrit dans la note 2. En raison de l'illiquidité de ces investissements, l'estimation de leur juste valeur implique des jugements complexes et significatifs de la part du management.</p> <p>Des variations, même minimes, des hypothèses reprises dans ces jugements, en particulier en ce qui concerne les estimations de résultats et les budgets utilisés dans les évaluations par la méthode des multiples de marché, les décotes d'illiquidité ou autres, pourraient avoir un impact significatif sur l'évaluation du portefeuille non coté, et par conséquent sur le retour généré aux actionnaires.</p>	<p>Nous avons analysé les éléments du contrôle interne liés à l'évaluation des investissements non cotés, et avons testé leur implémentation. En particulier, nous avons examiné la structure de gouvernance d'évaluation et les procès-verbaux relatifs à la surveillance par la direction de l'évaluation des investissements non cotés.</p> <p>Nous nous sommes assurés que les méthodes d'évaluation utilisées étaient conformes aux normes IFRS et aux recommandations de l'IPEV et que l'approche d'évaluation adoptée par le management était appropriée.</p> <p>Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons procédé à une évaluation indépendante de l'évaluation d'un échantillon d'investissements non cotés.</p> <p>En ce qui concerne les hypothèses utilisées dans les modèles d'évaluation, nous avons testé que les principaux agrégats financiers et les multiples de résultats des investissements sont en ligne avec les derniers comptes de l'entreprise disponibles à la date de notre rapport. Nous avons apprécié l'adéquation des multiples de transactions, des multiples de résultats et/ou des autres informations comparables utilisés auprès des sources de marché externes quand celles-ci étaient disponibles.</p> <p>Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique des modèles préparés par le management.</p> <p>Nous avons identifié et analysé de manière indépendante les raisons fournies par le management des variations des évaluations depuis l'exercice précédent et, lorsqu'applicable, les différences entre le prix de vente des investissements vendus au cours de l'exercice et leur juste valeur à la clôture de l'exercice précédent, de façon à confirmer le caractère raisonnable des modèles d'évaluation de l'année en cours et de la méthodologie adoptée par la direction.</p> <p>Nous avons testé que les variations de juste valeur des investissements étaient correctement reflétées dans l'état consolidé du résultat global.</p>

---

### › **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### › **Responsabilité du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### › **Responsabilité du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé concernant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

---

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

› **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 avril 2018 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 17 ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la société [<http://www.luxempart.lu/>] relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

**Christian van Dartel, Réviseur d'Entreprises Agréé**

*Partner*

27 mars 2019



# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2018

en € milliers	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Activités d'investissements</b>			
Dividendes perçus	6	20 700	22 761
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers	10,13	2 971	352 124
<b>Résultat des activités d'investissement</b>		<b>23 670</b>	<b>374 885</b>
<b>Activités ordinaires</b>			
Prestations / récupérations de prestations de services		3 479	2 301
Frais de personnel	5	-4 034	-6 832
Charges d'exploitation	4	-6 544	-3 853
Amortissements des immobilisations corporelles	9	-97	-64
<b>Résultat de l'activité ordinaire</b>		<b>-7 196</b>	<b>-8 448</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>16 475</b>	<b>366 438</b>
Intérêts et produits financiers	7	379	1 407
Charges financières	7	-788	-1 343
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>16 065</b>	<b>366 502</b>
Charge d'impôts	8	-56	200
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>16 009</b>	<b>366 702</b>
Attribuable aux propriétaires de la Société		16 009	366 702
<b>Résultat par action attribuable aux propriétaires de la Société</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions	16	20 068 074	20 053 998
<b>Résultat net par action - attribuable aux propriétaires de la Société (en €)</b>		<b>0,80</b>	<b>18,29</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

au 31 décembre 2018

en € milliers	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>		<b>16 009</b>	<b>366 702</b>
<b>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net:</b>			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	10	-	-190 223
<b>Résultat global net consolidé de l'exercice</b>		<b>16 009</b>	<b>176 479</b>
Attribuable aux propriétaires de la Société		16 009	176 479
<b>Résultat global par action attribuable aux propriétaires de la Société</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions	16	20 068 074	20 053 998
<b>Résultat global net par action - attribuable aux propriétaires de la Société (en €)</b>		<b>0,80</b>	<b>8,80</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2018

## ACTIF

en € milliers	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations corporelles	9	410	293
Actifs financiers disponibles à la vente	3, 10	-	456 947
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2, 3, 10	1 174 794	805 394
Prêts et créances	3, 11	827	810
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 176 032</b>	<b>1 263 444</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Prêts et créances	12	3 827	6 232
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13	51 216	56 694
Dépôts bancaires	14	95 000	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	105 812	110 144
<b>Total des actifs courants</b>		<b>255 855</b>	<b>173 070</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 431 886</b>	<b>1 436 514</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2018

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

en € milliers	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ</b>			
Capital et prime d'émission	15	74 894	74 894
Réserves	16	1 304 578	964 663
Résultat de l'exercice - attribuable aux propriétaires de la Société		16 009	366 702
<b>Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>		<b>1 395 481</b>	<b>1 406 259</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 395 481</b>	<b>1 406 259</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions non courantes	19	3 450	3 564
Dettes envers des établissements de crédit	18	30 395	19 263
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>33 845</b>	<b>22 827</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	20	2 560	7 428
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2 560</b>	<b>7 428</b>
<b>Total des passifs non courants et courants</b>		<b>36 405</b>	<b>30 255</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>1 431 886</b>	<b>1 436 514</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

au 31 décembre 2018

en € milliers	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net</b>		<b>16 009</b>	<b>366 702</b>
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		-37	-244
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers	10, 13	-2 971	-352 124
		<b>13 002</b>	<b>14 334</b>
Acquisition d'actifs financiers	10, 13	-114 756	-137 505
Vente d'actifs financiers	10, 13	211 020	146 331
Variation nette des prêts et créances		2 387	13 242
Variation nette des emprunts et dettes		-4 832	1 589
Emprunts auprès des établissements de crédit	18	11 132	-7 691
Autres variations		-330	424
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		<b>117 622</b>	<b>30 724</b>
Dont :			
Impôts payés		-83	-350
Intérêts payés		-406	-285
Intérêts reçus		436	1 405
Acquisitions et cessions d'actifs corporels et incorporels	9	-231	-192
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>-231</b>	<b>-192</b>
Cessions / acquisitions d'actions propres	16	165	165
Dépôts bancaires	14	-95 000	-
Dividendes versés	17	-26 888	-24 463
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		<b>-121 723</b>	<b>-24 298</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>-4 331</b>	<b>6 234</b>
Trésorerie d'ouverture	14	110 144	103 910
Trésorerie de clôture	14	105 812	110 144
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>-4 331</b>	<b>6 234</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

aux 31 décembre 2017 et 2018

en € milliers	Notes	Capital et prime d'émission	Actions propres	Réserve légale	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Attribuables aux propriétaires de la Société
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>		74 894	-105 270	5 989	500 537	641 772	136 192	1 254 115
Dividendes versés par la Société	17	-	-	-	-	-24 463	-	-24 463
Affectation du résultat		-	-	-	-	136 192	-136 192	-
Acquisitions/cessions d'actions propres	16	-	165	-	-	-42	-	123
Variation de périmètre		-	-	-	-	6	-	6
Reclassification d'actifs	10	-	-	-	-52 205	52 205	-	-
Résultat global consolidé	10	-	-	-	-190 223	-	366 702	176 479
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>		<b>74 894</b>	<b>-105 105</b>	<b>5 989</b>	<b>258 109</b>	<b>805 670</b>	<b>366 702</b>	<b>1 406 259</b>
Dividendes versés par la Société	17	-	-	-	-	-26 888	-	-26 888
Affectation du résultat		-	-	-	-	366 702	-366 702	-
1 <sup>ère</sup> application d'IFRS 9	2,16	-	-	-	-258 109	258 109	-	-
Acquisitions/cessions d'actions propres	16	-	123	-	-	-22	-	101
Résultat global consolidé		-	-	-	-	-	16 009	16 009
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>		<b>74 894</b>	<b>-104 982</b>	<b>5 989</b>	<b>0</b>	<b>1 403 571</b>	<b>16 009</b>	<b>1 395 481</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

---

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

## NOTE 1 - Information générale

Luxempart S.A. (« la Société » ou « Luxempart ») est une société de participations financières (SOPARFI) dont le siège social est établi au 12 rue Léon Laval, L-3372 à Leudelange. La Société a été constituée le 25 avril 1988, sous la dénomination de BIL Participations. L'Assemblée générale des actionnaires du 15 septembre 1992 a décidé de changer la dénomination de la Société en Luxempart S.A. Les états financiers consolidés se terminant aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 regroupent la Société et ses filiales fournissant des services (« le Groupe »). La Société est cotée à la Bourse de Luxembourg et est inscrite au registre du commerce sous le N°B27846.

Luxempart est principalement active au Grand-Duché de Luxembourg, en Belgique, en France, en Italie du Nord et en Allemagne ; elle gère activement un portefeuille de participations cotées et non cotées.

En date du 27 mars 2019, le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2018. Les états financiers consolidés seront soumis à l'approbation et à l'autorisation de publication lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 29 avril 2019.

## NOTE 2 - Principes de consolidation, règles d'évaluation et référentiel comptable

### › Déclaration de conformité

Les états financiers annuels consolidés sont préparés en accord avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

### › Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (€). La devise fonctionnelle est l'Euro (€).

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs disponibles à la vente, des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé et des actifs financiers détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Les principes, méthodes et techniques d'évaluation sont appliqués de manière cohérente dans le Groupe.

Les états financiers consolidés sont préparés pour les exercices comptables se terminant aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 et sont présentés avant affectation du résultat. L'affectation du résultat de l'exercice 2018 sera proposée à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires le 29 avril 2019.

---

## › Principes de consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, Luxempart ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle a le contrôle d'une autre entité.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de Luxempart. Ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Les participations dans les filiales qui ne fournissent pas de services liés aux activités d'investissement de Luxempart sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

Les participations dans lesquelles Luxempart détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

La liste des filiales non consolidées est présentée dans la note 21.

## › Filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement (consolidées par intégration globale)

On entend par filiale fournissant des services liés aux activités d'investissement, une entreprise dans laquelle le Groupe a le contrôle. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité,
- est exposée, ou a le droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité,
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle de l'entité est assumé par le Groupe et cesse le jour où ce contrôle est perdu.

Les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle sont présentés dans les capitaux propres de l'état consolidé de la situation financière, séparément des « Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société » et classifiés sous la rubrique « Participations ne donnant pas le contrôle ». Les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat du Groupe sont également indiqués séparément dans le compte de résultat consolidé et classifiés sous la rubrique « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Les charges, produits, actifs et passifs des filiales fournissant des services sont intégralement repris dans les états financiers consolidés. Les transactions entre ces sociétés et le Groupe, les comptes réciproques et les bénéfices non réalisés sur les transactions intragroupes sont intégralement éliminés.

Une liste des filiales du Groupe est présentée à la note 21.

### › Transactions en devises étrangères

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction. A chaque clôture, les postes du bilan en devises étrangères sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice. Les pertes ou bénéfices provenant de la réalisation ou de la conversion d'éléments monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2018, un euro est égal à :

Dollar américain	1,145 USD
Livre sterling	0,8945 GBP
Franc suisse	1,1269 CHF
Couronne danoise	7,4673 DKK

### › Immobilisations incorporelles à durée définie

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire sur base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation et de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet de réévaluations. La durée d'utilité est la suivante :

Logiciels acquis	3 ans
------------------	-------

### › Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directs accessoires de mise en service) diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire sur la base d'une estimation de la durée d'utilisation de l'immobilisation en question. Les coûts relatifs à la maintenance sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de réévaluations.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations et matériels de transport	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles, mobilier	10 ans

---

### › Principe de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur de ces actifs. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la poursuite de l'utilisation de l'actif.

### › Actifs financiers

#### › Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ils sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté des comptes. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne Gains / (pertes) nets sur actifs financiers.

En cas de cession d'un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la différence entre le produit net de la vente et la juste valeur du précédent arrêté des comptes est portée dans le compte de résultat consolidé sur la ligne Gains / (pertes) nets sur actifs financiers. La transaction est comptabilisée à la date de règlement.

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction présentés en actifs courants sont des actifs acquis principalement en vue d'être vendus à court terme.

Ils sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté des comptes. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne Gains / (pertes) nets sur actifs financiers.

En cas de cession d'un actif financier détenu à des fins de transaction, la différence entre le produit net de la vente et la valeur nette comptable est portée dans le compte de résultat consolidé sur la ligne Gains / (pertes) nets sur actifs financiers. La transaction est comptabilisée à la date de règlement.

---

## › Juste valeur des actifs financiers

### › Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Les évaluations des actifs financiers sont établies deux fois par an, pour la clôture semestrielle et la clôture annuelle.

Les titres cotés sont évalués sur base de leur cours de bourse à la date de clôture (close price).

Les titres non cotés sont évalués sur base de méthodes d'évaluation en ligne avec les prescriptions de l'« International Private Equity and Venture Capital Valuation » (IPEV).

Lors de l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers dans des sociétés non cotées, Luxempart adopte une approche multicritères et applique en règle générale une ou plusieurs des méthodes décrites dans le tableau ci-après.

Des décotes sont éventuellement appliquées sur les valeurs obtenues selon chacune de ces méthodes (décotes pour non liquidité, pour entreprises de petite taille...).

Pour la préparation des états financiers, l'application des principes et méthodes comptables décrites ci-dessus conduit le Management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur le compte de résultat consolidé, sur l'évaluation des actifs et passifs et sur les informations présentées dans les notes. Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, le Management utilise les informations disponibles à la date d'établissement des états financiers et recourt à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes avant leurs réalisations dans le futur, de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Pour les actifs non cotés de niveau 3, les évaluations sont établies et/ou revues par les analystes financiers de Luxempart sur base des informations reçues du management des sociétés sous-jacentes ou par des prestataires externes sous la responsabilité de Luxempart. Après revue détaillée du contrôleur de gestion, elles sont soumises à l'approbation des Senior Investment Officers. Elles sont finalement soumises au Comité d'audit, de compliance et des risques qui analyse en détail les méthodes et hypothèses utilisées. Elles sont *in fine* approuvées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'approbation des états financiers consolidés du Groupe.

### › Hiérarchie de la juste valeur

Le Groupe utilise une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données permettant d'établir les évaluations.

- **Niveau 1:** Cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2:** Données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix).
- **Niveau 3:** Données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas directement issues de données de marché observables.

Lorsqu'un actif de niveau 1 n'est plus coté, il est transféré en niveau 3 dès son retrait de la cotation. Lorsque les données des actifs de niveau 2 ne sont plus observables sur un marché, l'actif est transféré en niveau 3 à la fin de la période.

› **Techniques d'évaluation de la juste valeur de niveau 3 utilisées**

Le tableau suivant donne des informations sur les méthodes appliquées conformément à IFRS 13 pour déterminer la juste valeur des actifs financiers non cotés, en particulier, les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées.

Techniques d'évaluation	Utilisation de la technique	Données d'entrée non observables importantes	Liens entre les données d'entrée non observables et la juste valeur		
Multiples de transactions récentes	A chaque fois qu'une transaction récente a été réalisée pour un actif identique ou similaire	Décote pour entreprises de petites tailles entre 0 % et 20 %	Plus la décote est élevée, moins la juste valeur est élevée		
		Décote pour minorité entre 0 % et 20 %	Plus la décote est élevée, moins la juste valeur est élevée		
Multiples de marché	En l'absence de transaction récente pour un actif identique ou similaire ou en complément d'une autre technique d'évaluation	Décote pour absence de facilité de négociation entre 10 % et 25 %	Plus la décote est élevée, moins la juste valeur est élevée		
		Décote pour entreprises de petites tailles entre 10 % et 25 %			
Flux de trésorerie actualisés	En l'absence de société cotée comparable ou transaction récente ou en complément de la méthode des multiples	Coût moyen pondéré du capital compris entre 10 % et 12 %, taux de croissance à long terme compris entre 1 % et 2 %	Plus le taux de croissance à long terme est élevé, plus la juste valeur est élevée	Plus le coût du capital est élevé, moins la juste valeur est élevée	Plus les flux de trésorerie sont élevés, plus la juste valeur est élevée
Actif net réévalué	Pour les parts dans des fonds d'investissement et sociétés holding ainsi que des sociétés matures avec des actifs comptabilisés à leur juste valeur	Décote pour entreprises de petites tailles et/ou absence de facilité de négociation entre 0 % et 20 %	Plus la décote est élevée, moins la juste valeur est élevée		

---

### › Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs non cotés en bourse et remboursables à échéance fixe. Ils prennent naissance lorsque le Groupe met à disposition des fonds, des biens ou des services. Ils font partie des actifs courants pour autant que leur échéance n'excède pas 12 mois postérieurs à la date de clôture. Autrement, ils font partie des actifs non courants.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de perte de valeur prolongée ou significative, les prêts et créances sont dépréciés via le compte de résultat consolidé.

### › Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts à vue, des comptes épargnes, ainsi que des placements très liquides facilement convertibles.

### › Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Lorsque, à la date de clôture des états financiers, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés soient cédés, ils sont désignés comme actifs (ou groupes) détenus en vue d'être cédés. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture des états financiers, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et réaliser leur vente dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants (ou groupes) détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière.

### › Capital

Les actions émises sont considérées comme étant représentatives du capital social. Les capitaux propres émis sont enregistrés pour le montant de trésorerie obtenu en contrepartie, après déduction des coûts d'émission directs.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions de Luxempart, le prix payé y compris les coûts exposés y afférents sont portés en diminution des capitaux propres jusqu'au moment où ces actions sont annulées ou cédées.

Lorsque ces actions sont cédées, le prix de cession net de frais exposés lors de cette opération de cession et net de taxes est ajouté aux capitaux propres du Groupe.

### › Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires productifs d'intérêts sont comptabilisés au montant de la trésorerie obtenue, après déduction d'éventuels frais directs d'émission. Les frais de transaction (s'ils sont matériels) sont amortis sur la durée de vie résiduelle de la dette.

---

### › Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le résultat sont calculés selon les prescriptions légales. Les avances payées sont enregistrées en créances et les charges pour impôts sur le résultat (IRC et ICC) sont estimées et enregistrées en provisions.

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur à laquelle il figure dans l'état consolidé de la situation financière. L'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition ainsi que les dispositions de la loi en vigueur au moment du calcul.

Les actifs d'impôts différés générés par des pertes fiscales reportables ou d'autres différences temporaires sont comptabilisés à l'actif lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles lors des exercices futurs, permettant à l'actif d'impôts différés d'être utilisé, ou lorsqu'il existe des impôts différés passifs et que les compensations sont possibles.

### › Provisions et autres passifs

Les provisions sont comptabilisées dès que le Groupe a une obligation effective (juridique ou implicite) résultant d'événements passés qui engendrera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être raisonnablement estimé.

Les autres passifs sont enregistrés à leur valeur nominale.

### › Information sectorielle

Le Conseil d'administration a approuvé une évolution de la stratégie qui met l'accent sur le développement du cœur de métier de Luxempart:

- la prise de participations directes, activité appelée « **direct investments** », dans les zones géographiques cibles principalement constituées du Belux, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Cette activité est gérée à partir d'une équipe basée à Luxembourg et composée de professionnels multiculturels, mobiles et réactifs pour être opérationnels sur les marchés.
- la prise de participations via les équipes spécialisées actives dans le private equity, les fonds de venture capital et le PIPE, regroupées sous une même organisation et direction, activité appelée « **specialised teams** ».

Les chiffres comparables des périodes précédentes ont été retraités pour refléter la nouvelle segmentation. Nous considérons qu'une répartition géographique n'est pas pertinente

### › Produits des activités ordinaires

Luxempart et certaines filiales fournissent des prestations de services à d'autres entités du Groupe. Elles sont comptabilisées en fonction du degré d'avancement. Ces prestations font l'objet d'un contrat de prestations de services entre les entités concernées.

### › Dividendes perçus

Le Groupe comptabilise les dividendes perçus lorsqu'ils sont acquis ou lorsque le droit à percevoir le paiement est établi. Ils sont issus de la distribution de bénéfices aux détenteurs d'instruments de capitaux propres à concurrence des droits qu'ils détiennent dans une catégorie de titres composant le capital.

### › Tableau consolidé des flux de trésorerie

Luxempart est une société financière dont l'objet est la prise de participations. Les flux de trésorerie liés à cette activité sont classés comme des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles. Les dividendes encaissés se trouvent dans le résultat net.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement sont composés uniquement des flux sur les actifs corporels et incorporels.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont composés des mouvements sur les capitaux propres et des dividendes versés.

### › Changements de méthodes comptables

Luxempart applique IFRS 9: Instruments financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, IFRS 9 a été endorsée par la Commission Européenne le 22 novembre 2016. Cette nouvelle norme est d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et remplace IAS 39. Suite à l'application d'IFRS 9, Luxempart a décidé de reclassifier ses actifs financiers classés comme disponibles à la vente en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Par conséquent, tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. La réserve de réévaluation a été transférée dans les autres réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les impacts de l'application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les suivants :

en € milliers	31/12/2017	Application d'IFRS 9	01/01/2018
<b>Actif</b>			
Actifs financiers disponibles à la vente	456 947	-456 947	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	805 394	456 947	<b>1 262 341</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Réserve de réévaluation	258 109	-258 109	-
Autres réserves	805 670	258 109	<b>1 063 779</b>

---

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations ci-dessous, entrés en vigueur en 2018, n'ont pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe.

- IFRS 2: Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- IFRS 15: Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Amendements à IFRS 4 Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance
- IAS 40 Transferts d'immeubles de placement

Certaines normes, interprétations et amendements de normes ont été publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais ne sont pas d'application dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Le Groupe n'a pas anticipé leur application.

Ces normes sont :

- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017 des IFRS
- Amendements à IAS 1 et IAS 8: Modification de la définition du terme « significatif »
- Amendements à IAS 19: Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- Amendements à IAS 28 et IFRS 10: Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et IAS 28
- Amendements à IFRS 3: Amendement limités à IFRS 3 « Définition d'une entreprise »
- IFRS 14: Comptes de report réglementaires
- IFRS 17: Contrats d'assurance

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les états financiers.

### NOTE 3 - Information sectorielle

Suite au changement du reporting fait au Management, les chiffres au 31 décembre 2017 ont été retraités afin de refléter la nouvelle segmentation.

Nous considérons que la segmentation géographique n'est pas pertinente.

(\*): tous les actifs, passifs, produits et charges qui ne sont pas alloués à un segment

#### › Compte de résultat consolidé au 31/12/2018

en € milliers	Direct investments	Specialised teams	Autres (*)	31/12/2018
<b>Activités d'investissements</b>				
Dividendes perçus	19 606	1 093	-	20 700
Gains/ (pertes) nets sur actifs financiers	32 466	-28 290	-1 205	2 971
<b>Résultat des activités d'investissement</b>	<b>52 072</b>	<b>-27 197</b>	<b>-1 205</b>	<b>23 670</b>
<b>Activités ordinaires</b>				
Prestations / récupérations de prestations de services	-	-	3 479	3 479
Frais de personnel	-	-	-4 034	-4 034
Charges d'exploitation	-	-	-6 544	-6 544
Amortissements des immobilisations corporelles	-	-	-97	-97
<b>Résultat de l'activité ordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-7 196</b>	<b>-7 196</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>52 072</b>	<b>-27 197</b>	<b>-8 400</b>	<b>16 475</b>
Intérêts et produits financiers	-	-	379	379
Charges financières	-	-	-788	-788
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>52 072</b>	<b>-27 197</b>	<b>-8 810</b>	<b>16 065</b>
Charge d'impôts	-	-	-56	-56
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>52 072</b>	<b>-27 197</b>	<b>-8 866</b>	<b>16 009</b>

› **État consolidé de la situation financière au 31/12/2018**

en € milliers	Direct investments	Specialised teams	Autres (*)	31/12/2018
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations corporelles	-	-	410	410
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	749 391	404 105	21 298	1 174 794
Prêts et créances	827	-	-	827
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>750 218</b>	<b>404 105</b>	<b>21 708</b>	<b>1 176 032</b>
<b>Actifs courants</b>				
Prêts et créances	1 658	-	2 169	3 827
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	51 216	51 216
Dépôts bancaires	-	-	95 000	95 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	105 812	105 812
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 658</b>	<b>-</b>	<b>254 198</b>	<b>255 855</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>751 876</b>	<b>404 105</b>	<b>275 906</b>	<b>1 431 886</b>

en € milliers	Direct investments	Specialised teams	Autres (*)	31/12/2018
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 395 481</b>	<b>1 395 481</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions non courantes	-	-	3 450	3 450
Dettes envers des établissements de crédit	-	30 395	-	30 395
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>30 395</b>	<b>3 450</b>	<b>33 845</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes fournisseurs et autres créateurs	-	-	2 560	2 560
<b>Total des passifs courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 560</b>	<b>2 560</b>
<b>Total des passifs non courants et courants</b>	<b>-</b>	<b>30 395</b>	<b>6 010</b>	<b>36 405</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>-</b>	<b>30 395</b>	<b>1 401 491</b>	<b>1 431 886</b>

› **Compte de résultat consolidé au 31/12/2017**

en € milliers	Direct investments	Specialised teams	Autres (*)	31/12/2017
<b>Activités d'investissements</b>				
Dividendes perçus	19 640	2 772	348	22 761
Gains/ (pertes) nets sur actifs financiers	275 647	76 225	253	352 124
<b>Résultat des activités d'investissement</b>	<b>295 287</b>	<b>78 997</b>	<b>601</b>	<b>374 885</b>
<b>Activités ordinaires</b>				
Prestations / récupérations de prestations de services	-	-	2 301	2 301
Frais de personnel	-	-	-6 832	-6 832
Charges d'exploitation	-	-	-3 853	-3 853
Amortissements des immobilisations corporelles	-	-	-64	-64
<b>Résultat de l'activité ordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-8 448</b>	<b>-8 448</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>295 287</b>	<b>78 997</b>	<b>-7 846</b>	<b>366 438</b>
Intérêts et produits financiers	-	-	1 407	1 407
Charges financières	-	-	-1 343	-1 343
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>295 287</b>	<b>78 997</b>	<b>-7 782</b>	<b>366 502</b>
Charge d'impôts	-	-	200	200
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>295 287</b>	<b>78 997</b>	<b>-7 582</b>	<b>366 702</b>
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-186 051	-4 172	-	-190 223
<b>Résultat global net consolidé de l'exercice</b>	<b>109 236</b>	<b>74 825</b>	<b>-7 582</b>	<b>176 479</b>

› **État consolidé de la situation financière au 31/12/2017**

en € milliers	Direct investments	Specialised teams	Autres (*)	31/12/2017
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations corporelles	-	-	293	293
Actifs financiers disponibles à la vente	365 851	91 096	-	456 947
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	514 892	278 727	11 775	805 394
Prêts et créances	810	-	-	810
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>881 553</b>	<b>369 823</b>	<b>12 068</b>	<b>1 263 445</b>
<b>Actifs courants</b>				
Prêts et créances	-	-	6 232	6 232
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	56 694	56 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	110 144	110 144
<b>Total des actifs courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>173 069</b>	<b>173 069</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>881 553</b>	<b>369 823</b>	<b>185 137</b>	<b>1 436 514</b>

en € milliers	Direct investments	Specialised teams	Autres (*)	31/12/2017
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 406 259</b>	<b>1 406 259</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions non courantes	-	-	3 564	3 564
Dettes envers des établissements de crédit	-	19 263	-	19 263
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>19 263</b>	<b>3 564</b>	<b>22 827</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes fournisseurs et autres créateurs	-	-	7 428	7 428
<b>Total des passifs courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 428</b>	<b>7 428</b>
<b>Total des passifs non courants et courants</b>	<b>-</b>	<b>19 263</b>	<b>10 993</b>	<b>30 255</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>19 263</b>	<b>1 417 251</b>	<b>1 436 514</b>

## NOTE 4 - Charges d'exploitation

Le tableau qui suit donne le détail des charges d'exploitation :

en € milliers	2018	2017
Impôts et taxes autres que l'impôt sur le revenu	685	54
Indemnités versées aux administrateurs	808	749
Honoraires	3 789	2 083
Frais de location	285	199
Frais d'assurance	86	83
Frais administratifs et autres charges d'exploitation	891	686
<b>Total</b>	<b>6 544</b>	<b>3 853</b>

Toutes les charges sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé au moment de la transaction.

## NOTE 5 - Frais de personnel

Le tableau qui suit donne le détail des frais de personnel et avantages :

en € milliers	2018	2017
Rémunérations, salaires et bonus	3 638	6 514
Charges sociales	224	178
Plan de pensions complémentaires	172	139
<b>Total</b>	<b>4 034</b>	<b>6 832</b>

Le Groupe a opté pour un régime de contributions définies et verse annuellement des cotisations à une société d'assurance-vie (Foyer Vie). Le Groupe n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations complémentaires si la société d'assurance-vie n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par les membres du personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les primes sont payées annuellement et comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe offre des plans de pension à cotisations définies à ses employés. Ces plans sont gérés par l'État du Luxembourg. Luxempart doit verser des cotisations correspondant à un pourcentage des charges salariales dans le régime de retraite pour financer ces prestations. La seule obligation à l'égard du régime de retraite consiste à verser les cotisations définies qui sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Le tableau qui suit indique le nombre de salariés moyen sur l'exercice :

Catégorie	2018	2017
Cadres	6	5
Employés	10	8
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>13</b>

#### › Plan de stock-options en faveur de la direction

Luxempart a mis en place en 2009 un plan de stock-options en faveur des membres de la direction. Pour l'exercice 2018, le Conseil d'administration a attribué 61.575 options Luxempart avec un prix d'exercice de € 56,50 par titre.

La juste valeur des options est calculée selon une matrice utilisant une analyse de Monte-Carlo. Pour l'exercice 2018, aucune charge n'a été constatée en compte de résultat consolidé.

Le tableau ci-dessous résume les mouvements de l'année :

	Total
<b>Nombre d'options émises au 01/01/2018</b>	<b>205 091</b>
Options exercées en 2018	-4 500
Options émises en 2018	61 575
<b>Nombre d'options émises au 31/12/2018</b>	<b>262 166</b>

Le tableau ci-dessous donne les caractéristiques du plan :

Tranche	Année	Prix d'exercice (€)	Période d'exercice	Cours de bourse lors de l'attribution (€)
1ère tranche	2009	21,20	mai 2012 - mai 2019	22,00
2ème tranche	2010	23,99	mai 2013 - mai 2020	22,51
3ème tranche	2011	23,64	mai 2014 - mai 2021	22,84
4ème tranche	2012	22,50	mai 2015 - mai 2022	24,94
5ème tranche	2013	27,40	sept 2017 - sept 2021	27,80
6ème tranche	2014	31,20	déc 2018 - déc 2022	31,51
7ème tranche	2015	34,51	juil 2019 - juil 2023	33,79
8ème tranche	2016	33,99	oct 2020 - oct 2024	39,78
9ème tranche	2017	52,61	août 2021 - août 2025	50,00
10ème tranche	2018	56,50	juin 2022 - juin 2026	47,80
Croissance du dividende				10,00%
Volatilité historique du cours de bourse				27,25%
Taux d'actualisation				0,10%

Au 31 décembre 2018, la provision relative au plan de stock-options s'élève à 1.061 milliers d'euros (2017 : 1.061 milliers d'euros) et est reprise sous le poste « provisions non courantes » voir note 19.

Au 31 décembre 2018, 62.302 options sont exerçables.

## NOTE 6 - Dividendes perçus

Le tableau qui suit analyse les dividendes perçus au cours de l'exercice :

en € milliers	2018	2017
Foyer	9 817	1 652
Foyer Finance	-	3 979
SES	4 839	9 741
RTL Group	833	833
Autres	5 211	6 556
<b>Total</b>	<b>20 700</b>	<b>22 761</b>

## NOTE 7 - Produits et charges financiers

### › a. Intérêts et produits assimilés

Les intérêts créditeurs et produits assimilés sont essentiellement des intérêts sur les comptes dépôts auprès des établissements de crédit et les prêts accordés aux filiales et s'élèvent au 31 décembre 2018 à 379 milliers d'euros (2017: 1.407 milliers d'euros). Une analyse du risque financier relatif aux intérêts est détaillée dans la note 26.

### › b. Intérêts et charges assimilés

en € milliers	2018	2017
Frais bancaires et intérêts débiteurs	555	442
Autres charges	234	902
<b>Total</b>	<b>788</b>	<b>1 343</b>

Les frais bancaires et intérêts débiteurs comprennent essentiellement les intérêts sur les avances de trésorerie à court terme de l'exercice et les intérêts négatifs sur les avoirs en banque. Les autres charges comprennent essentiellement les pertes de change sur les actifs courants.

## NOTE 8 - Charge d'impôts

Le Groupe a enregistré la charge d'impôts sur le résultat social de l'ensemble des sociétés du Groupe comme suit :

### › a. Détail du poste impôts

en € milliers	2018	2017
Impôt sur le revenu des collectivités	-	-4
Impôts différés sur réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-321
<b>Impôts sur le résultat (b.)</b>	<b>-</b>	<b>-325</b>
Impôt sur la fortune	56	125
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>-200</b>

### › b. Réconciliation de la charge d'impôts sur le résultat

en € milliers	2018	2017
Résultat avant impôts	16 009	366 702
Taux d'imposition de la Société	26,76%	29,97%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>4 284</b>	<b>109 901</b>
Impôts différés	385	-321
Décomptes des années antérieures	-	1
Impact fiscal des plus-values non imposables	-795	-105 531
Impact fiscal des dividendes non imposables	-5 272	-6 522
Charges non déductibles	1 397	2 146
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>-</b>	<b>-325</b>

## NOTE 9 - Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles survenus au cours des exercices 2017 et 2018 se résument comme suit:

Valeur comptable brute en € milliers	Matériel de bureau et informatique	Matériel roulant	Total
<b>au 31/12/2016</b>	<b>164</b>	<b>126</b>	<b>290</b>
Investissement et désinvestissement	8	180	188
<b>au 31/12/2017</b>	<b>172</b>	<b>306</b>	<b>478</b>
Investissement	231	-	231
Désinvestissement et sortie de périmètre	-	-62	-62
<b>au 31/12/2018</b>	<b>403</b>	<b>244</b>	<b>647</b>

Amortissements en € milliers	Matériel de bureau et informatique	Matériel roulant	Total
<b>au 31/12/2016</b>	<b>85</b>	<b>39</b>	<b>124</b>
Amortissements	14	47	61
<b>au 31/12/2017</b>	<b>99</b>	<b>86</b>	<b>184</b>
Amortissements	30	67	97
Désinvestissement et sortie de périmètre	-	-45	-45
<b>au 31/12/2018</b>	<b>129</b>	<b>108</b>	<b>236</b>

Valeur nette comptable en € milliers	Matériel de bureau et informatique	Matériel roulant	Total
<b>au 31/12/2017</b>	<b>73</b>	<b>220</b>	<b>293</b>
<b>au 31/12/2018</b>	<b>274</b>	<b>136</b>	<b>410</b>

## NOTE 10 - Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau qui suit donne le détail des mouvements des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat en 2017 et 2018.

en € milliers	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Total
<b>Juste valeur au 31/12/2016</b>	<b>724 144</b>	<b>369 852</b>	<b>1 093 996</b>
Reclassification d'actifs	-67 009	67 009	-
Acquisitions	78 312	338 324	416 636
Cessions	-365 627	-45 404	-411 031
Gains / (pertes) nets sur cession d'actifs financiers	277 030	-9 617	267 413
Variation de la juste valeur par la réserve de réévaluation	-189 903	-	-189 903
Gains / (pertes) nets non réalisés sur réévaluation d'actifs financiers	-	85 230	85 230
<b>Juste valeur au 31/12/2017</b>	<b>456 947</b>	<b>805 394</b>	<b>1 262 341</b>
Reclassification d'actifs	-456 947	456 947	-
Acquisitions	-	105 995	105 995
Cessions	-	-197 908	-197 908
Gains / (pertes) nets sur cession d'actifs financiers	-	11 081	11 081
Gains / (pertes) nets non réalisés sur réévaluation d'actifs financiers	-	-6 715	-6 715
<b>Juste valeur au 31/12/2018</b>	<b>-</b>	<b>1 174 794</b>	<b>1 174 794</b>

Suite à la première application d'IFRS 9, les « actifs financiers disponibles à la vente » ont été reclassés en « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont classés dans deux segments, Direct Investments et Specialised Teams (voir note 3).

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a investi :

- 21.719 milliers d'euros dans l'activité « Direct Investments » principalement dans la société SES, Kaufman & Broad, ForAtenor et Zooplus.
- 84.276 milliers d'euros dans l'activité « Specialised Teams » principalement dans Armira Holding, Luxempart Capital Partners afin de financer des appels de fonds et dans l'activité PIPE pour 36.111 milliers d'euros.

Le Groupe a cédé au cours de l'exercice sa participation en Direct Energie ainsi qu'une partie de ses titres SES qui ont généré une plus-value de 11.070 milliers d'euros. L'activité PIPE a cédé quelques actifs et a réalisé une plus-value de 11 milliers d'euros. La juste valeur de ces actifs au 31 décembre 2017 est figée dans les « autres réserves » pour 164.422 milliers d'euros. Suite à l'application d'IFRS 9, la juste valeur n'est plus recyclée dans le compte de profit et perte. Les gains réalisés en 2018 correspondent à l'accroissement de valeur depuis le 31 décembre 2017.

La valeur comptable de ces actifs est la juste valeur.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont de niveau 1 ou 3.

► **Hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.**

en € milliers	Niveau 1	Niveau 3	Total
<b>Juste valeur au 31/12/2016</b>	<b>453 406</b>	<b>640 590</b>	<b>1 093 996</b>
Acquisitions	66 289	350 347	416 636
Cessions	-89 751	-321 280	-411 031
Gains / (pertes) nets sur cession d'actifs financiers	51 885	215 527	267 412
Variation de la juste valeur par la réserve de réévaluation	-53 996	-135 907	-189 903
Gains / (pertes) nets non réalisés sur réévaluation d'actifs financiers	-	85 230	85 230
<b>Juste valeur au 31/12/2017</b>	<b>427 834</b>	<b>834 507</b>	<b>1 262 341</b>
Acquisitions	55 829	50 165	105 994
Cessions	-196 797	-1 111	-197 908
Gains / (pertes) nets sur cession d'actifs financiers	11 081	-	11 081
Gains / (pertes) nets non réalisés sur réévaluation d'actifs financiers	-37 068	30 353	-6 715
<b>Juste valeur au 31/12/2018</b>	<b>260 879</b>	<b>913 915</b>	<b>1 174 794</b>

Il n'y a pas eu de transfert entre niveau de juste valeur en 2018.

Les actifs financiers de niveau 1 sont composés des investissements cotés (principalement dans SES, RTL Group, Atenor, Kaufman & Broad, Zooplus et l'activité PIPE) pour un montant de 260.879 milliers d'euros.

Les actifs financiers de niveau 3 sont composés principalement des investissements dans Foyer SA, Armira Holding, Mehler, Stoll, ESG et Luxempart Capital Partners Sicar SA.

› **Analyse de risque des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat de niveau 1.**

Une analyse de sensibilité des actifs cotés en bourse est reprise dans le tableau ci-dessous. Un intervalle de variation de - 10% à + 10% a été appliqué sur l'évaluation au 31 décembre 2018. Cet intervalle de variation est pertinent et raisonnablement possible.

en € milliers	Actifs financiers de niveau 1		
Sensibilité du cours de bourse	-10%	0%	10%
Juste valeur	234 791	260 879	286 967
Impact sur le compte de résultat	-26 088	-	26 088

La sensibilité du Groupe aux marchés boursiers a diminué par rapport à l'exercice précédent suite à la cession de Direct Energie.

Le risque de marché est détaillé à la note 26.

› **Analyse de sensibilité des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat de niveau 3.**

Le tableau suivant donne les impacts sur la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat en fonction de la variation des données non observables. Les informations sur les méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur de ces actifs (en particulier, les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées) sont présentées dans la note 2.

en € milliers	Actifs financiers de niveau 3		
Sensibilité des données non-observables	-10%	0%	+10%
Juste valeur	882 877	913 915	947 212
Impact sur le compte de résultat	-31 037	-	33 298

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas eu de changements majeurs dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice 2017.

## NOTE 11 - Prêts et créances non courants

Les prêts et créances non courants sont supérieurs à un an et concernent un prêt accordé à un investissement du secteur « Direct Investments ». Au 31 décembre 2018, cette créance s'élève à 827 milliers d'euros (2017 : 810 milliers d'euros). La juste valeur des créances à long terme ne diffère pas significativement de leur valeur comptable.

## NOTE 12 - Prêts et créances courants

Le tableau qui suit donne le détail des prêts et créances courants :

en € milliers	2018	2017
Créances commerciales	1 541	999
Créances fiscales	397	690
Intérêts échus non encaissés	99	207
Autres créances	1 790	4 337
<b>Total</b>	<b>3 827</b>	<b>6 232</b>

La juste valeur des créances courantes ne diffère pas significativement de la valeur comptable. L'échéance des créances courantes est inférieure à 1 an. Le poste « Autres créances » est principalement composé d'un prêt envers Mehler échéant au premier semestre 2019.

## NOTE 13 - Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

en € milliers	Total
<b>Juste valeur au 31/12/2016</b>	<b>69 203</b>
Cessions	-11 989
Gains / (pertes) nets sur cession d'actifs financiers	-176
Gains / (pertes) nets non réalisés sur réévaluation d'actifs financiers	-344
<b>Juste valeur au 31/12/2017</b>	<b>56 694</b>
Acquisitions	9 029
Cessions	-13 112
Gains / (pertes) nets sur cession d'actifs financiers	-206
Gains / (pertes) nets non réalisés sur réévaluation d'actifs financiers	-1 189
<b>Juste valeur au 31/12/2018</b>	<b>51 216</b>

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction comprennent essentiellement des actions et obligations et sont soumis à un risque de marché. Ces actifs financiers sont gérés par Capital@Work.

L'ensemble des actifs financiers détenus à des fins de transaction est de niveau 1 et a été désignés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » lors de leur comptabilisation initiale. Il n'y a pas eu de transfert entre niveaux de juste valeur. La valeur comptable de ces actifs est la juste valeur.

#### › Analyse de risque des actifs financiers détenus à des fins de transactions

Une analyse de sensibilité des actifs cotés en bourse est reprise dans le tableau ci-dessous. Un intervalle de variation de - 10% à + 10% a été appliqué sur l'évaluation au 31 décembre 2018. Cette variation influence le compte de résultat consolidé. Cet intervalle de variation est pertinent et raisonnablement possible.

en € milliers	Actifs financiers à des fins de transaction		
Sensibilité du cours de bourse	-10%	0%	+10%
Juste valeur	46 117	51 216	56 366
Impact par le biais du compte de résultat	-5 124	-	5 124

La sensibilité du Groupe aux marchés boursiers est demeurée essentiellement la même que celle de l'exercice précédent.

#### NOTE 14 - Dépôts bancaires, trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau qui suit donne le détail des postes dépôts bancaires, trésorerie et équivalents de trésorerie:

en € milliers	2018	2017
Dépôts bancaires auprès des établissements de crédits	95 000	-
Avoirs en banque et encaisse	105 812	110 144
<b>Total</b>	<b>200 812</b>	<b>110 144</b>

Les dépôts bancaires sont des placements avec une échéance de 18 à 36 mois. Les dépôts sont rémunérés à des taux variables en vigueur sur le marché. Une analyse du risque de liquidité est reprise à la note 26.

## NOTE 15 - Capital et prime d'émission

### > a. Capital, prime d'émission

en € milliers	2018	2017
Capital souscrit	59 784	59 784
Prime d'émission	15 110	15 110
<b>Total</b>	<b>74 894</b>	<b>74 894</b>

Le capital autorisé s'élève à 90.000 milliers d'euros.

### > b. Gestion du capital

Au 31 décembre 2018, le capital souscrit s'élève à 59.783.985 euros et est représenté par 23.913.594 actions entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à un dividende et procure une voix lors des Assemblées générales.

Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à 90.000.000 euros par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'administration a l'autorisation jusqu'à l'Assemblée générale de 2019 de racheter des actions propres. Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions propres déjà acquises antérieurement, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit. Cette politique de rachat d'actions propres est destinée à améliorer la liquidité du titre en bourse, à attribuer des actions aux dirigeants, à annuler les actions propres par décision de l'Assemblée générale extraordinaire ou à céder ces actions à un nouvel actionnaire.

Au regard des liquidités du Groupe, tout nouvel investissement est réalisé uniquement sur fonds propres de la Société. Dans les investissements en private equity, un recours à une dette externe peut être envisagé au niveau de la participation. Les dettes contractées par le Groupe ont pour but de se couvrir contre certains risques de change (voir note 18).

## NOTE 16 - Réserves, actions propres et résultat par action

### › a. Réserve légale

Sur le bénéfice net des comptes sociaux élaborés selon le référentiel luxembourgeois, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires exceptés en cas de dissolution de la Société.

Au 31 décembre 2018, la réserve légale s'élève à 5.989 milliers d'euros (2017 : 5.989 milliers d'euros).

### › b. Réserve de réévaluation

Suite à l'application d'IFRS 9, la réserve de réévaluation a été transférée dans les autres réserves pour un montant de 258.109 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### › c. Autres réserves

en € milliers	2018	2017
Réserves consolidées	1 394 125	794 804
Réserve spéciale	9 446	9 446
Réserves pour impôt sur la fortune imputé	-	1 420
<b>Total</b>	<b>1 403 571</b>	<b>805 670</b>

### › Réserves consolidées

Les réserves consolidées sont composés des résultats accumulés par les filiales depuis leur entrée dans le Groupe, ainsi que certains mouvements liés aux écritures de consolidation. Ces réserves reprennent également les ajustements IFRS des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la « réserve de réévaluation » a été transférée dans les « réserves consolidées ».

#### › Réserve spéciale

Au 31 décembre 2018, ce poste comprend les plus-values de cession sur titres immunisées fiscalement (postes spéciaux avec quote-part de réserve). Ces plus-values, enregistrées dans les capitaux propres, résultent de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et doivent être réinvesties avant la fin du deuxième exercice d'exploitation suivant celui de l'aliénation. À défaut de réinvestissement dans les délais, ces plus-values seront extournées par le compte de résultat consolidé et soumises à l'impôt.

#### › Réserve pour impôt sur la fortune imputé

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Société a imputé la charge de l'impôt sur la fortune sur le montant de l'impôt sur le revenu des collectivités. Afin de se conformer à la législation concernée, la Société affecte à une réserve indisponible, un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'impôt sur la fortune. L'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2018 a décidé de transférer « la réserve pour impôt sur la fortune imputé » dans le poste « autres réserves » pour 1.420 milliers d'euros.

#### › d. Actions propres et réserve pour actions propres

	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions propres	Nombre d'actions en circulation
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>23 913 594</b>	<b>3 865 470</b>	<b>20 048 124</b>
Acquisitions / cessions	-	-17 550	17 550
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>23 913 594</b>	<b>3 847 920</b>	<b>20 065 674</b>
Acquisitions / cessions	-	-4 500	4 500
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>23 913 594</b>	<b>3 843 420</b>	<b>20 070 174</b>

Au 31 décembre 2018, Luxempart détient 3.843.420 actions propres (2017 : 3.847.920 actions propres), la réserve pour actions propres s'élève à -104.982 milliers d'euros (2017 : -105.105 milliers d'euros).

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre 2018 est de 20.068.074 (2017 : 20.053.998).

## NOTE 17 - Dividendes payés

Un dividende de € 1,34 brut par action a été payé au cours du 1er semestre 2018 au titre de l'exercice 2017, soit un dividende total de € 26.888.003 (en 2017 : € 1,22 brut par action, soit un dividende total de € 24.463.286).

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2019. Celui-ci n'a pas été comptabilisé comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de € 1,407 brut par action. Les modalités de paiement du dividende seront communiquées lors de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2019.

## NOTE 18 - Dettes envers des établissements de crédit

Au 31 décembre 2018, les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 30.395 milliers d'euros (2017 : 19.263 milliers d'euros) et sont consécutives à l'acquisition d'actifs financiers dans le secteur « PIPE » en GBP et CHF. Ces emprunts sont contractés dans la même devise que les actifs afin de neutraliser les effets de change sur le résultat du Groupe.

Les dettes bancaires sont garanties par un compte épargne ouvert à cet effet. Elles seront remboursées dans un délai supérieur à 1 an lors de la cession des actifs financiers sous-jacents. Ces emprunts génèrent des intérêts débiteurs au taux LIBOR 3 mois + 0,9%.

La juste valeur de ces dettes ne diffère pas significativement de la valeur comptable. La gestion du risque de change ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont présentées dans la note 26.

## NOTE 19 - Provisions non courantes

Le tableau qui suit donne le détail des provisions non courantes :

en € milliers	2018	2017
Provisions fiscales	2 224	2 406
Autres provisions	1 225	1 158
<b>Total</b>	<b>3 450</b>	<b>3 564</b>

Les provisions fiscales concernent l'impôt sur le revenu, l'impôt commercial communal et l'impôt sur la fortune de l'exercice 2018 et des années antérieures.

Le poste « Autres provisions » comprend principalement la provision relative au plan de stock-options de 1.061 milliers d'euros (2017 : 1.061 milliers d'euros). Les caractéristiques du plan de stock-options sont détaillées dans la note 5.

## NOTE 20 - Passifs courants

en € milliers	2018	2017
Dettes fiscales et sociales	707	562
Dettes commerciales	710	343
Autres dettes	1 143	6 523
<b>Total</b>	<b>2 560</b>	<b>7 428</b>

Les dettes fiscales et sociales comprennent les montants dus à l'administration des contributions au titre des cotisations sociales.

Les dettes commerciales et autres dettes proviennent essentiellement de sommes dues aux divers fournisseurs et prestataires de services du Groupe dans le cadre de ses activités. Elles comprennent également une dette pour bonus.

La juste valeur des dettes à court terme ne diffère pas significativement de la valeur comptable.

## NOTE 21 - Liste des filiales

### › a. Filiales fournissant des services, consolidées par intégration globale

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des filiales fournissant des services, consolidées par intégration globale.

Filiale	Taux de détention au 31/12/2018	Taux de détention au 31/12/2017
Luxempart Invest S.à.r.l	100,00%	100,00%
Luxempart Ireland Limited	100,00%	100,00%
Luxempart Management S.à.r.l	100,00%	100,00%
Bravo Capital S.A.	80,00%	80,00%

Considérant le respect par Luxempart des conditions prévues à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002, les sociétés filiales luxembourgeoises sont exemptées des dispositions relatives à la publicité de leurs comptes annuels statutaires.

› **b. Filiales non consolidées**

Filiale	Établissement principal	Taux de détention au 31/12/2018	Taux de détention au 31/12/2017
Indufin NV	Belgique	40,00%	40,00%
M-Sicherheitsholding GmbH (Mehler)	Allemagne	30,00%	30,00%
Pescahold S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Ekkio Capital SAS	France	16,90%	19,90%
Pryco GmbH(Prym)	Allemagne	55,60%	55,60%
Foyer S.A.	Luxembourg	27,94%	27,94%
E. Sicherheitsholding GmbH (ESG)	Allemagne	27,60%	27,60%
ForAtenor S.A.	Belgique	25,00%	-
DMB2 GmbH & Co (Stoll)	Allemagne	32,80%	32,80%
Luxempart Capital Partners Sicar S.A.**	Luxembourg	100,00%	100,00%
Quip Holding GmbH	Allemagne	51,00%	51,00%
Metalbuttons S.p.a	Italie	-	60,00%
Bravo Capital Partners SCA RAIF**	Luxembourg	100,00%	100,00%
Eurochiller Srl	Italie	85,00%	85,00%
Arbo S.p.a	Italie	40,00%	-
Metalworks S.p.a	Italie	60,00%	-
Luxempart German Invest S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
EduPRO GmbH	Autriche	60,00%	60,00%
Arwe Mobility Holding	Allemagne	45,00%	45,00%
Rimed AG	Suisse	29,30%	29,30%
WDS GmbH	Allemagne	38,00%	-
Rattay Group GmbH	Allemagne	39,90%	39,90%
Luxempart French Investment S.à.r.l.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Indufin Capital Partners S.A. Sicar**	Belgique	50,00%	50,00%
Bartech Sytems International Inc.*	États-Unis	69,70%	69,70%
Decoscent S.A. (Baobab)*	Belgique	62,40%	62,40%
Kyotec Group*	Luxembourg	32,00%	32,00%
Verifin NV(Veritas)*	Belgique	71,10%	71,10%
Axithon S.A.(Axi)*	Belgique	51,59%	51,59%

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des entités contrôlées ou sous influence notable qui sont comptabilisées comme des actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 10) ainsi que les sous-jacents de ces entités. Luxempart n'a apporté, ni ne s'est engagée à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

\* Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de détention par Indufin Capital Partners lui-même détenue à 50% par Luxempart Capital Partners SICAR.

\*\* Ces entités sont des sociétés d'investissement, tel que définies par IFRS 10.

## NOTE 22 - Principaux droits et engagements hors bilan

Le Groupe a investi dans des fonds d'investissement en private equity via sa filiale Luxempart Capital Partners Sicar. Au 31 décembre 2018, le Groupe devait encore verser un montant de 72.500 milliers d'euros.

Bravo Capital Partners RAIF a comptabilisé un capital non appelé de 33.609 milliers d'euros envers Luxempart Capital Partners Sicar.

Luxempart a investi dans Armira Holding GmbH et s'est engagé pour un montant de 55.787 milliers d'euros. Au 31 décembre 2018, 13.670 milliers d'euros restaient à appeler.

## NOTE 23 - Rémunérations allouées aux administrateurs et aux organes de la direction

en € milliers	2018	2017
Tantièmes, indemnités fixes et jetons de présence	977	907
Rémunération des cadres dirigeants	2 937	7 622
<b>Total</b>	<b>3 914</b>	<b>8 529</b>

Les rémunérations allouées aux administrateurs et aux cinq membres du Comité de direction au cours de l'exercice 2018 sont enregistrées dans le poste « Charges d'exploitation » (note 4) et dans le poste « Frais de personnel » (note 5). La rémunération des cadres dirigeants tient compte d'une provision pour bonus payable en 2019, relatif à 2018.

## NOTE 24 - Rémunération du réviseur d'entreprises agréé

Le tableau qui suit présente la rémunération du réviseur d'entreprises agréé. Les honoraires comprennent la revue des états financiers consolidés intérimaires au 30 juin et l'audit des comptes statutaires et des états financiers consolidés au 31 décembre. Ils ne comprennent pas les travaux sur les comptes des filiales, qui sont, le cas échéant, audités par d'autres auditeurs. Les honoraires d'audit sont inclus dans le poste « Charges d'exploitation » (note 4).

en € milliers	2018	2017
Honoraires d'audit des comptes statutaires et consolidés	104	110
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>110</b>

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est également le réviseur de certaines filiales du Groupe (Luxempart Capital Partners, Indufin Capital Partners et Bravo Capital Partners). La rémunération du réviseur d'entreprises agréé pour ces filiales est de 84 milliers d'euros (2017: 62 milliers d'euros). Le réviseur d'entreprises a également fourni, en plus des services d'audit légal, des services divers (conseil fiscal, revue du calcul de bonus, formations) pour un montant de 64 milliers d'euros.

## NOTE 25 - Parties liées

Les prestations de services incluent exclusivement les services rendus par Luxempart et facturés à ses participations.

Le groupe Foyer Assurances refacture trimestriellement les frais relatifs à la location des bureaux et les autres charges y afférentes, des prestations de gestion informatique, des frais d'assurances et des prestations diverses pour un montant total de 372 milliers d'euros (2017: 396 milliers d'euros).

Un des membres du Comité de direction n'est pas un salarié du Groupe et facture ses honoraires au Groupe Luxempart. Le montant de ses honoraires s'élève à 570 milliers d'euros pour l'exercice 2018 (2017: 893 milliers d'euros).

Un administrateur de Luxempart est associé dans un cabinet d'avocats qui a facturé des prestations pour 102 milliers d'euros en 2018 (2017: 6 milliers d'euros).

Les commissions de gestion payées à Capital@Work, filiale du groupe Foyer, sont de 26 milliers d'euros (2017: 27 milliers d'euros) et sont incluses dans les « Charges financières » (note 7).

## NOTE 26 - Risques financiers

### › Gestion du risque de marché

Le risque majeur du Groupe est l'exposition de ses actifs financiers au risque de marché. La politique de gestion de ce risque est mise en place et contrôlée par le Comité de direction, le Conseil d'administration et le Comité d'audit, de compliance et des risques.

Le risque de marché consiste en la perte de valeur des actifs financiers. Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté sont liés à l'évolution des marchés financiers (marchés boursiers, transactions comparables, multiples de marché, etc.). Luxempart ne désinvestit pas systématiquement en fonction de la volatilité des marchés financiers. Le Groupe n'utilise en principe pas d'instrument de couverture du risque de marché. Néanmoins, il effectue un suivi régulier de l'évolution de la valeur de ses participations.

Les investissements dans les sociétés cotées en bourse (principalement les Bourses de Luxembourg, de Bruxelles et de Paris) représentent au 31 décembre 2018, 22,0% de l'actif net du Groupe (2017: 34,3%).

Le tableau ci-dessous présente les investissements en actions par catégorie d'actifs sur base du total des actifs financiers (hors prêts et créances):

	2018	2017
Investissements dans des sociétés cotées	25,3%	36,7%
Investissements dans des sociétés non-cotées	74,7%	63,3%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Une analyse de sensibilité aux variations de marché des actifs cotés est reprise dans les notes 10 et 13.

### › Gestion du risque de taux d'intérêt

La durée moyenne du placement des dépôts à terme varie entre 35 jours et 36 mois et le taux d'intérêt moyen sur l'année 2018 est nul. L'analyse ci-dessous présente, à avoir bancaire constant, les impacts avant impôts qu'aurait une hausse ou une baisse des taux d'intérêts sur les produits et charges financiers.

en € milliers	2018	2017
Variation de + 50 pts de base par rapport au taux d'intérêt moyen actuel	777	535
Variation de - 50 pts de base par rapport au taux d'intérêt moyen actuel	-777	-535

### › Gestion du risque de change

Le Groupe investit principalement dans des positions dans la devise fonctionnelle du Groupe (EUR).

Les positions en devises dans les actifs financiers non-courants font l'objet d'une couverture de change. En effet, ces actifs sont acquis via un emprunt en devises (voir la note 18).

Les positions en devises dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction font l'objet d'une couverture de change par des contrats de change à terme.

Un investissement comptabilisé en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat est en US dollars. Cette position ne fait pas l'objet d'une couverture de change. Elle représente 1,7% des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation du cours de change a un effet non significatif sur la variation de la juste valeur.

---

#### › Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit concerne le risque que des parties tierces contractantes ne respectent pas leurs engagements envers le Groupe lors de transactions avec celui-ci. Le risque de crédit n'est pas situé au niveau de Luxempart mais au niveau des participations qui sont responsables de leur gestion du risque de crédit suivant des modalités spécifiques adaptées à leur situation.

Luxempart octroie des prêts à des sociétés du Groupe pour un montant au 31 décembre 2018 de 827 milliers d'euros (2017 : 810 milliers d'euros). Ces actifs représentent 0,05% du total des actifs de Luxempart.

Luxempart peut, en cas de besoin, accorder des garanties en faveur des sociétés dans lesquelles elle a investi.

Luxempart minimise son exposition au risque de crédit en s'engageant auprès d'institutions financières bénéficiant d'une note élevée. Afin de minimiser tout risque de concentration, Luxempart diversifie son exposition auprès de plusieurs établissements bancaires, avec un maximum de 5% des capitaux propres.

Au cours de 2018, il n'y a pas eu de changement d'approche en matière de gestion de crédit.

#### › Gestion du risque de liquidité

Au 31 décembre 2018, Luxempart dispose d'un haut niveau de liquidité. Luxempart a contracté des emprunts en devises comme instruments de couverture du risque de change. Ces emprunts sont garantis par des comptes à terme du même montant en euros (voir la note 18). Le risque de défaut de liquidité est faible.

### **NOTE 27 - Évènements postérieurs à la clôture**

Depuis la clôture, le Groupe a réalisé un investissement minoritaire dans Novotergum, une chaîne de physiothérapie en Allemagne et a renforcé certaines lignes du PIPE pour environ 20.000 milliers d'euros.

Fin février, Apax, Luxempart et d'autres co-investisseurs ont signé un contrat de vente pour la cession de INSEEC U, un des principaux opérateurs européens de hautes écoles privées. La vente, qui reste soumise aux conditions suspensives d'usage, devrait être clôturée courant premier semestre 2019. Luxempart, qui a investi aux côtés d'Apax en 2016 pour financer la croissance externe de la société, devrait encaisser plus de 25.000 milliers d'euros.





**2018**  
COMPTES ANNUELS  
ET RAPPORT DU RÉVISEUR  
D'ENTREPRISES AGRÉÉ

au 31 décembre 2018





---

# SOMMAIRE

## Comptes annuels

Rapport du réviseur d'entreprises agréé au 31 décembre 2018	p. 92
Bilan au 31 décembre 2018	p. 98
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2018	p. 100
Annexe aux comptes annuels	p. 101

---

# RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

## **Aux actionnaires de Luxempart S.A.**

12 rue Léon Laval  
L-3372 Leudelange

## **RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

### **› Opinion**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Luxempart S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### **› Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N°537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **› Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit identifiée	Réponse de l'auditeur
<p><b>Evaluation des investissements non cotés et risque de correction de valeur</b></p> <p>La Société détient un nombre important d'investissements non cotés. Ces investissements représentent 82% de l'actif net. Ces immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition historique. En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.</p> <p>Les justes valeurs des immobilisations financières des actifs non cotés sont déterminées par le management en utilisant des méthodes en ligne avec les recommandations de "l'International Private Equity and Venture Capital Valuation" (IPEV). En raison de l'illiquidité de ces investissements, l'estimation de leur juste valeur implique des jugements complexes et significatifs du management.</p> <p>Les justes valeurs sont ensuite comparées à la valeur nette comptable des investissements. Si la juste valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une correction de valeur est enregistrée.</p> <p>Des variations, même minimes, des hypothèses reprises dans ces jugements pris, en particulier en ce qui concerne les estimations de résultats et les budgets utilisés dans les évaluations par la méthode des multiples de marché, les décotes d'illiquidité ou autres, pourraient avoir un impact significatif sur l'évaluation du portefeuille non coté, et par conséquent sur le résultat comptable de la Société.</p>	<p>Nous avons testé les éléments du contrôle interne liés à l'évaluation des investissements non cotés, et avons vérifié leur implémentation. En particulier, nous avons examiné la structure de gouvernance d'évaluation et les procès-verbaux relatifs à la surveillance par la direction de l'évaluation des investissements non cotés.</p> <p>Nous nous sommes assurés que les méthodes de valorisations utilisées étaient conformes aux principes comptables applicables à Luxembourg et aux recommandations de l'IPEV et que l'approche d'évaluation adoptée par le management était appropriée.</p> <p>Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons procédé à une évaluation indépendante de l'évaluation d'un échantillon d'investissements non cotés.</p> <p>En ce qui concerne les hypothèses utilisées dans les modèles d'évaluation, nous avons testé que les principaux agrégats financiers et les multiples de résultat des investissements sont en ligne avec les derniers comptes de l'entreprise disponibles à la date de notre rapport. Nous avons apprécié l'adéquation des multiples de transactions, des multiples de résultats et/ou des autres informations comparables utilisés auprès des sources de marché externes quand celles-ci étaient disponibles.</p> <p>Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique des modèles préparés par le management.</p> <p>Nous avons identifié et testé de manière indépendante les raisons fournies par le management des variations des évaluations depuis l'exercice précédent et lors qu'applicable les différences entre le prix de vente des investissements vendus au cours de l'exercice et leur juste valeur à la clôture de l'exercice précédent, de façon à confirmer le caractère raisonnable des modèles d'évaluation de l'année en cours et de la méthodologie adoptée par la direction.</p> <p>Nous avons vérifié que, lorsque nécessaire, une correction de valeur ou une reprise de correction de valeur a bien été enregistrée dans les comptes annuels de la Société et que l'impact de cette correction ou reprise est le cas échéant correctement reflété dans le compte de profits et pertes.</p>

---

### › **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### › **Responsabilité du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

### › **Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

---

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

› **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 avril 2018 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 17 ans.

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la Société [www.luxempart.lu] relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

**Christian van Dartel, Réviseur d'Entreprises Agréé**

*Partner*

27 mars 2019



# BILAN

au 31 décembre 2018

## ACTIF

en €	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3(b), 4</b>		
Autres installations, outillage et mobilier		409 924	292 909
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3(c), (d), 5</b>		
Parts dans des entreprises liées		637 584 189	591 382 287
Créances sur des entreprises liées		910 449	905 857
Participations		328 995 245	326 995 245
Créances sur des entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation		1 658 024	-
Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations		192 393 001	217 074 693
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 161 950 831</b>	<b>1 136 650 990</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
	<b>3(d)(e), 6</b>		
Créances résultant de ventes et prestations de services		1 782 245	1 052 620
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 782 245	1 052 620
Créances sur des entreprises liées		0	164
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0	164
Autres créances		1 928 234	5 895 790
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 100 888	5 085 447
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		827 346	810 344
Valeurs mobilières		156 116 326	160 892 276
Actions propres	8	104 982 077	105 104 993
Autres valeurs mobilières		51 134 249	55 787 282
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		195 765 730	103 279 642
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>355 592 535</b>	<b>271 120 493</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 517 543 366</b>	<b>1 407 771 483</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# BILAN

au 31 décembre 2018

## PASSIF

en €	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8</b>	
Capital souscrit		59 783 985	59 783 985
Prime d'émission et primes assimilées		66 944 818	66 944 818
Réserves			
Réserve légale	9	5 988 772	5 988 772
Réserve pour actions propres		104 982 077	105 104 993
Autres réserves		814 755 749	606 527 916
Autres réserves disponibles		814 755 749	605 107 916
Autres réserves non disponibles	10	-	1 420 000
Résultats reportés		30 000 000	27 000 000
Plus-values immunisées	11	15 698 709	15 698 709
Résultat de l'exercice		130 282 708	237 992 920
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 228 436 817</b>	<b>1 125 042 112</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour impôts		2 311 087	2 461 962
Autres provisions		74 277	38 266
<b>Total des provisions</b>		<b>2 385 364</b>	<b>2 500 228</b>
<b>DETTES NON SUBORDONNÉES</b>		<b>6, 7</b>	
Dettes envers des établissements de crédit		30 395 212	19 262 746
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		30 395 212	19 262 746
Dettes sur achats et prestations de services		1 700 207	3 588 256
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 700 207	3 588 256
Dettes envers les entreprises liées		253 799 000	253 799 000
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		253 799 000	253 799 000
Autres dettes		826 766	3 579 141
Dettes fiscales		537 497	172 960
Dettes au titre de la sécurité sociale		142 244	134 045
Autres dettes		147 025	3 272 135
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		147 025	3 272 135
<b>Total des dettes non subordonnées</b>		<b>286 721 186</b>	<b>280 229 144</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 517 543 366</b>	<b>1 407 771 483</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2018

en €	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits d'exploitation		2 254 322	1 391 018
Frais de personnel	12	4 033 849	6 831 605
Salaires et traitements		3 809 590	6 650 735
Charges sociales		197 549	162 740
couvrant les pensions		148 033	123 690
autres charges sociales		49 516	39 051
Autres frais de personnel		26 710	18 130
Corrections de valeur	4	97 384	64 168
sur immobilisations corporelles		97 384	64 168
Autres charges d'exploitation	13	4 727 724	3 147 540
Produits provenant de participations	16	173 246 154	283 334 974
Provenant d'entreprises liées		22 985 951	12 734 154
Provenant d'autres participations		150 260 202	270 600 820
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		-228 043	130 443
Autres produits		-228 043	130 443
Autres intérêts et autres produits financiers		369 456	1 388 600
Provenant d'entreprises liées		-	-
Autres intérêts et produits financiers		369 456	1 388 600
Corrections de valeurs sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	5, 14	35 136 657	37 636 729
Intérêts et autres charges financières		686 682	542 749
Autres intérêts et charges financières		686 682	542 749
Impôts sur le résultat	15	-	-
<b>Résultat après impôt sur le résultat</b>		<b>130 959 594</b>	<b>238 022 243</b>
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	15	676 886	29 324
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>130 282 708</b>	<b>237 992 920</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels

---

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2018

## NOTE 1 - Généralités

Luxempart S.A. (ci-après « la Société » ou « Luxempart ») a été constituée le 25 avril 1988 sous la dénomination de BIL Participations. L'Assemblée générale des actionnaires du 15 septembre 1992 a décidé de changer la dénomination de la Société en Luxempart S.A. La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B27846. La Société a été créée pour une durée illimitée.

Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Laval à Leudelange. La Société est cotée à la Bourse de Luxembourg. L'exercice social de la Société débute le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

La Société a notamment pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

## NOTE 2 - Présentation des comptes

La Société établit en addition des comptes annuels, sur base des dispositions légales et réglementaires fixées par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels consolidés IFRS « Entité d'investissement » et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la Société et sur le site internet [www.luxempart.lu](http://www.luxempart.lu).

## NOTE 3 - Résumé des principales règles comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Les principales règles comptables adoptées par la Société sont les suivantes :

### › a. Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs monétaires, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) aux cours de change en vigueur à la date de transaction.

Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

## › b. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les immobilisations incorporelles et corporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amorties linéairement sur base des taux suivants :

Actif concerné	Taux
Matériel informatique et logiciel	33,3%
Matériel roulant	20,0%
Mobilier et agencement	10,0%

## › c. Immobilisations financières

### › Parts dans des entreprises liées

On entend par « Entreprise liée », une participation dans laquelle Luxempart a un contrôle exclusif, détient un pouvoir décisionnel tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Ce contrôle est en principe la conséquence d'une détention directe de plus de 50% des droits de vote.

Les parts dans les entreprises liées sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### › Participations

On entend par « Participation », une entreprise dans laquelle Luxempart exerce une influence notable de par sa participation aux décisions politiques, financières et opérationnelles de l'entreprise détenue. L'influence notable est présumée lorsque Luxempart détient 20% ou plus des droits de vote. On entend également par « Participation » les entreprises sous contrôle conjoint.

Les participations sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### › Titres ayant le caractère d'immobilisations

On entend par « Titres ayant le caractère d'immobilisations », une participation dans laquelle Luxempart n'exerce pas d'influence notable. Cette absence d'influence notable est présumée si Luxempart ne détient pas, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote.

---

Les titres ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les titres ayant le caractère d'immobilisations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

› **d. Créances**

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

› **e. Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières sont des actifs acquis principalement en vue d'être vendus à court terme et qui présentent un profil de prise de bénéfices à court terme.

Les valeurs mobilières sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation à la clôture est inférieure au coût d'acquisition, une correction de valeur est comptabilisée. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

› **f. Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

› **g. Corrections de valeur**

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

› **h. Produits provenant de participations**

En cas de cession d'immobilisations financières, la différence entre le produit net de la vente et la valeur nette comptable est portée dans le compte de profits et pertes sur la ligne « produits provenant de participations ». La transaction est comptabilisée à la date de règlement.

La Société comptabilise les dividendes perçus lorsqu'ils sont acquis ou lorsque le droit à percevoir le paiement est établi. Ils sont issus de la distribution de bénéfices aux détenteurs d'instruments de capitaux propres à concurrence des droits qu'ils détiennent dans une catégorie de titres composant le capital.

#### NOTE 4 - Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles survenus au cours de l'exercice se résument comme suit:

en €	Matériel informatique et roulant Mobilier et agencement
<b>Valeur brute au 01/01/2018</b>	<b>467 261</b>
Entrées de l'exercice	230 800
Sorties de l'exercice	-61 505
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>636 556</b>
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2018	-174 353
Corrections de valeur de l'exercice	-97 384
Reprise de corrections de valeur de l'exercice	45 104
<b>Corrections de valeur cumulées au 31/12/2018</b>	<b>-226 633</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>409 923</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	<b>292 909</b>

## NOTE 5 - Immobilisations financières

› a. Les mouvements des immobilisations financières survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

en €	Parts dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées	Participations	Créances sur des entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations
<b>Valeur brute au 01/01/2018</b>	<b>616 953 928</b>	<b>905 857</b>	<b>327 247 682</b>	-	<b>261 962 426</b>
Entrées de l'exercice	41 800 000	4 592	2 000 000	1 658 024	59 377 151
Sorties de l'exercice	-18 584 049	-	-	-	-49 352 977
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>640 169 879</b>	<b>910 449</b>	<b>329 247 682</b>	<b>1 658 024</b>	<b>271 986 599</b>
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2018	-25 571 641	-	-252 436	-	-44 887 734
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-34 705 865
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	22 985 951	-	-	-	-
<b>Corrections de valeur cumulées au 31/12/2018</b>	<b>-2 585 690</b>	<b>-</b>	<b>-252 436</b>	<b>-</b>	<b>-79 593 599</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>637 584 189</b>	<b>910 449</b>	<b>328 995 245</b>	<b>1 658 024</b>	<b>192 393 001</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	<b>591 382 287</b>	<b>905 857</b>	<b>326 995 245</b>	-	<b>217 074 693</b>

---

Le poste «Parts dans des entreprises liées» s'élève, au 31 décembre 2018, à € 637.584.189 (2017 : € 591.382.287). Cette variation est principalement due à :

- L'augmentation de capital dans Luxempart Capital Partners Sicar,
- Un remboursement d'une partie de la prime d'émission dans Luxempart Invest,
- Une reprise de correction de valeur sur Luxempart Invest.

Les créances sur des entreprises liées s'élèvent, au 31 décembre 2018, à € 910.449 (2017 : € 905.857).

Le poste «Participations» s'élève, au 31 décembre 2018, à € 328.995.245 (2017 : € 326.995.245).

Les créances sur des entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation s'élèvent au 31 décembre 2018 à € 1.658.024 (2017 : € 0). Il s'agit d'un prêt envers M-Sicherheitsholding GmbH.

Le poste «Titres et autres actifs financiers ayant le caractère d'immobilisations» s'élève, au 31 décembre 2018, à € 192.393.000 (2017 : € 217.074.693). Cette variation est due à :

- Des acquisitions pour € 23.266.476 (des appels de fonds dans Armira Holding, investissements dans Kaufman & Broad et Zooplus),
- La cession de Direct Energie,
- Des acquisitions pour € 36.110.675 dans une activité d'investissements à moyen terme dans des sociétés cotées,
- Des corrections de valeurs pour un montant de € 34.705.865 dont € 27.235.896 dans l'activité d'investissements à moyen terme dans des sociétés cotées.

► **b. Sociétés dans lesquelles Luxempart détient une participation supérieure à 20% :**

Nom de la société	Siège social	% de détention	Fonds propres (excluant le résultat de l'exercice) en €	Résultat de l'exercice en €
Luxempart Capital Partners Sicar S.A.	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,00	425 292 929	6 187 277
Luxempart Ireland Ltd	Riverview House, 21-23 City Quay, Dublin 2 Ireland	100,00	253 916 049	-8 274
Luxempart Invest S.à.r.l	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,00	75 111 482	22 978 208
Luxempart Management S.à.r.l	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,00	28 990	-1 852
Pescahold S.A.	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,00	16 874	-2 097
Bravo Capital S.A.	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	80,00	-425 298	261 353
Pryco GmbH *	Maria-Theresia-Str. 11, D-81675 München	55,60	11 686 460	-1 859
Indufin S.A.	Interleuvenlaan 15 / D1 B-3001 Leuven - Haasrode	40,00	412 136	-70 741
DMB2 GmbH & Co.KG *	Colonnaden 25 D-20354 Hamburg	32,80	19 226 000	3 751 000
M-Sicherheits-holding GmbH *	Maria-Theresia- Str. 11, D-81675 München	30,00	43 989 523	12 132 832
Foyer S.A.	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	27,94	1 018 200 000	104 100 000
E-Sicherheits-holding GmbH *	Maria-Theresia- Str. 11, D-81675 München	27,60	82 999 326	-17 539
ForAtenor S.A.	92, avenue Reine Astrid B-1310 La Hulpe	25,00	8 000 000	921 703

\* résultat 2017

---

## **NOTE 6 - Créances et dettes**

Au 31 décembre 2018:

- Les créances résultant de ventes et prestations de services s'élèvent à € 1.782.245 (2017 : € 1.052.620).
- Les autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an s'élèvent à € 1.100.888 (2017 : € 5.085.447) et sont constituées de créances fiscales et sociales pour un montant de € 348.578 (2017 : € 530.387), de créances diverses pour € 207.310 (2017 : € 235.060) et d'une créance envers Luxempart Invest SARL pour € 545.000. Les créances diverses sont essentiellement des intérêts courus non encaissés.
- Les autres créances dont la durée résiduelle est supérieure à un an s'élèvent à € 827.346 (2017 : € 810.344). Il s'agit du prêt envers la participation Nueva Pescanova.
- Les dettes sur achats et prestations de services s'élèvent à € 1.700.207 (2017 : € 3.588.256).
- Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à € 253.799.000 (2017 : € 253.799.000) et sont constituées d'une dette envers Luxempart Ireland Ltd.
- Les dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale s'élèvent à € 679.741 (2017 : € 307.006).
- Les autres dettes s'élèvent à € 147.025 (2017 : € 3.272.135).

## **NOTE 7 - Dettes envers des établissements de crédit**

Au 31 décembre 2018, les dettes envers des établissements de crédit s'élèvent à € 30.395.212 (2017 : € 19.262.746). Il s'agit d'emprunts en devises que Luxempart a contractés afin de se couvrir contre le risque de change sur des actifs ayant le caractère d'immobilisations libellés en francs suisses et livres sterlings. Ces dettes seront remboursées dans un délai de 1 à 5 ans et sont garanties par un compte épargne ouvert à cet effet.

## NOTE 8 - Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

en €	Capital souscrit	Prime d'émission et primes assimilées	Réserve légale	Réserve impôt fortune	Réserves pour actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Plus-value immunisée
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>59 783 985</b>	<b>66 944 818</b>	<b>5 988 772</b>	<b>1 420 000</b>	<b>105 104 993</b>	<b>605 107 916</b>	<b>27 000 000</b>	<b>237 992 920</b>	<b>15 698 709</b>
Affectation du résultat									
Dividendes								-26 888 003	
Réserve impôt fortune				-1 420 000		1 420 000			
Autres réserves						208 104 917		-208 104 917	
Report à nouveau							3 000 000	-3 000 000	
Réserve pour actions propres					-122 916	122 916			
Résultat 2018								130 282 708	
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>59 783 985</b>	<b>66 944 818</b>	<b>5 988 772</b>	<b>-</b>	<b>104 982 077</b>	<b>814 755 749</b>	<b>30 000 000</b>	<b>130 282 708</b>	<b>15 698 709</b>

Au 31 décembre 2018, le capital souscrit de € 59.783.985 est représenté par 23.913.594 actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale.

Le pair comptable des actions propres est de € 9.608.550. Il représente 16,07% du capital souscrit conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

L'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2018 a décidé de distribuer un dividende ordinaire brut de € 1,34 par action au titre de l'exercice 2017.

## NOTE 9 - Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

## NOTE 10 - Réserve « Impôt sur la fortune imputé »

En accord avec la législation fiscale, la Société a réduit la charge de l'impôt sur la fortune. La Société a décidé d'affecter à une réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'impôt sur la fortune.

Les cinq années étant révolues, l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2018 a décidé de transférer la réserve «impôt sur la fortune imputé» dans les autres réserves.

Année	Réserve	Année	Réserve
2011	2 309 840	2015	1 420 000
2012	2 309 840	2016	1 420 000
2013	1 784 840	2017	1 420 000
2014	1 784 840	<b>2018</b>	-

## NOTE 11 - Plus-values immunisées

Au 31 décembre 2018, ce poste s'élève à € 15.698.709 (2017: € 15.698.709) et comprend les plus-values de cession sur titres immunisées fiscalement. Ces plus-values, portées au passif du bilan, résultent de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et sont à réinvestir avant la fin du deuxième exercice d'exploitation suivant celui de l'aliénation. A défaut de réinvestissement dans les délais, ces plus-values sont à extourner par le compte de profits et pertes et soumises à l'impôt.

Au 31 décembre 2018, aucun montant n'est à réinvestir.

## NOTE 12 - Frais de personnel

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 2018 s'est élevé à 16 (2017: 13), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre de personnes 2018	Nombre de personnes 2017
Cadres	6	5
Employés	10	8

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

en €	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	3 809 590	6 650 735
Charges sociales	197 549	162 740
Autres charges sociales	26 710	18 130
<b>Total</b>	<b>4 033 849</b>	<b>6 831 605</b>
Dont pension	171 677	138 832

Les frais de personnel tiennent compte d'une provision pour bonus, payable en 2019.

## NOTE 13 - Autres charges d'exploitation

Luxempart a payé au cours de l'exercice une indemnité fixe nette aux administrateurs pour un montant de € 539.833 (2017: € 465.583) et un jeton de présence net pour un montant de € 267.775 (2017: € 283.475). Ces montants sont inclus dans le poste « Autres charges d'exploitation ».

Le poste « Autres charges d'exploitation » comprend la rémunération du réviseur d'entreprises agréé pour un montant de € 104.742 (2017: € 113.423).

## **NOTE 14 - Corrections de valeurs sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant**

Ce poste comprend :

- Les moins-values dégagées sur la vente de titres immobilisés. Au 31 décembre 2018, Luxempart n'a pas comptabilisé de moins-values nettes de reprises de correction de valeur sur la vente de titres immobilisés (2017 : € 5.913.563).
- Les corrections de valeur sur les parts dans des entreprises liées. Au 31 décembre 2018, Luxempart n'a pas comptabilisé de corrections de valeur (2017 : € 25.517.650).
- Les corrections de valeur sur les titres immobilisés. Au 31 décembre 2018, Luxempart a comptabilisé des corrections de valeurs de € 34.705.865 (2017 : € 5.725.289) essentiellement sur l'activité d'investissement à moyen terme dans des sociétés cotées.

## **NOTE 15 - Impôts**

La Société est pleinement imposable sur ses revenus commerciaux à un taux effectif de 26,76%. Elle est également soumise à un impôt sur la fortune de 0,5% calculé sur base des actifs nets au début de l'année. Les impôts sont issus des activités ordinaires.

Au 31 décembre 2018, la charge fiscale se compose comme suit :

en €	31/12/2018	31/12/2017
Impôts sur la fortune	23 150	4 815
Autres impôts	653 736	24 509
<b>Total</b>	<b>676 886</b>	<b>29 324</b>

---

## **NOTE 16 - Produits provenant des participations**

Ce poste se compose :

- Des dividendes reçus des participations immobilisées de Luxempart. Au cours de l'exercice 2018, Luxempart a reçu € 15.860.576 (2017 : € 25.398.780).
- Des plus-values dégagées sur la vente des titres immobilisés. La Société a réalisé des plus-values nettes de reprises de correction de valeur sur la cession des titres immobilisés pour un montant de € 134.399.626 (2017 : € 254.879.466). Ces plus-values sont principalement dues à la cession de Direct Energie ainsi qu'à la cession de titres dans l'activité d'investissements à moyen terme dans des sociétés cotées.
- Des reprises de corrections de valeur sur les parts dans des entreprises liées. Au 31 décembre 2018, Luxempart a comptabilisé des reprises de corrections de valeur pour un montant de € 22.985.951, principalement sur Luxempart Invest.
- Des reprises de corrections de valeur sur les titres immobilisés. Au 31 décembre 2018, Luxempart n'a pas comptabilisé des reprises de corrections de valeur (2017 : € 3.056.728).

## **NOTE 17 - Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec des parties liées se décomposent principalement comme suit :

- Prêt envers Bravo Capital pour un montant de € 910.449.
- Avance envers Luxempart Invest pour un montant de € 545.000.
- Prêt reçu de la part de Luxempart Ireland Ltd pour un montant de € 253.799.000.

## **NOTE 18 - Engagements hors bilan**

Luxempart a investi dans Armira Holding GmbH et s'est engagé pour un montant de € 55.787.000. Au 31 décembre 2018, € 13.669.856 restaient à verser.

## **NOTE 19 - Evènements postérieurs à la date de clôture**

Depuis la clôture, Luxempart s'est renforcé dans certaines lignes du PIPE pour € 12.533.853.







**LUXEMPART S.A.**

12 Rue Léon Laval

L-3372 Leudelange

**T** +352 437 43 51 01

**F** +352 42 54 62

[luxempart@luxempart.lu](mailto:luxempart@luxempart.lu)

[www.luxempart.lu](http://www.luxempart.lu)